



**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SÉANCE DU 29 JANVIER 2024**

— COMPTE-RENDU INTÉGRAL —

Le lundi vingt-neuf janvier deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures et trente minutes les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie du 13ème arrondissement sur la convocation qui leur a été adressée le jeudi vingt-trois janvier mille vingt-quatre par le Maire d'arrondissement et qui a été affichée le même jour.

PRÉSENTS :

Mme Bérangère AÏCHOUN-BAPTISTE, M. Jean-Noël AQUA, Mme Marie ATALLAH, M. Aïmane BASSIOUNI, M. Wilfried BETOURNE, M. Vincent BOULET, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Jérôme COUMET, M. Alexandre COURBAN, Mme Coralie DECLERCQ, Mme Mireille ESTIENNE, M. Stéphane FERRIER, M. Antoine GUILLOU, M. Kais IDRISSE, Mme Rym KARAOUN GOUEZOU, Mme Johanne KOUASSI, Mme Morgane LACOMBE, Mme Nathalie LAVILLE, Mme Marie-Pierre MARCHAND, Mme Mathilde MAULAT, Mme Caroline MILLET, M. Philippe MOINE, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Éric OFFREDO, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, Mme Juliette SABATIER, Mme Danièle SEIGNOT, M. Habib SHOUKRY, Mme Anne SOLEILHAVOUP, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Serge TOKA, M. Daniel TRAN.

EXCUSÉS :

Avec pouvoir : M. Alexandre FLORENTIN ayant donné procuration à Mme Marie-Pierre MARCHAND

M. Louis LEROY-WARNIER ayant donné procuration à Mme Morgane LACOMBE

Sans pouvoir : M. Raymond LE, Mme Béatrice PATRIE, M. Chang Hua PENG,

M. Habib SHOUKRY arrive en séance lors de la mise en discussion du projet de délibération propre 13202403.

MM. Vincent BOULET, Antoine GUILLOU, Jean-Baptiste OLIVIER et Daniel TRAN arrivent en séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DAJ 3.

Mmes Johanne KOUASSI, Anne SOLEILHAVOUP et M. Philippe MOINE arrivent en séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DCPA 4.

Mme Vincent BOULET et Jean-Baptiste OLIVIER quittent la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DPE 1 et reviennent lors de la discussion de la délibération 2024 DU 34.

Mme Johanne KOUASSI, MM. Aïmane BASSIOUNI et Jean-Baptiste OLIVIER quittent la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DSOL 4.

M. Aïmane BASSIOUNI revient en séance lors de la discussion de la délibération 2024 DSP 1.

Mme Johanne KOUASSI revient en séance lors de la discussion de la délibération 2024 DDCT 1.

M. Habib SHOUKRY quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DDCT 1 et revient lors de la discussion de la délibération 2024 DDCT 14.

Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DDCT 6 et revient lors de la discussion de la délibération 2024 DSOL 1.

M. Jean-Baptiste OLIVIER revient en séance lors de la discussion de la délibération 2024 DDCT 13.

Mme Caroline MILLET quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DASCO1 1 et revient lors de la discussion de la délibération 2024 DSOL 1.

Mme Elisabeth STIBBE quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DSOL 11 et revient lors de la discussion du vœu V132024002.

M. le Maire procède à l'appel nominatif des conseillers présents. Le quorum requis étant atteint, le Conseil d'arrondissement peut valablement délibérer.

L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée sur l'application ODS-Mairies.

Le Conseil a désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance : Mme Coralie DECLERQ

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme COUMET, Maire du 13ème arrondissement

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, nous allons commencer notre Conseil. Je ne sais pas si vous avez vu, mais une petite galette nous attend à la sortie. Si vous n'avez pas envie de terminer trop tard, libre à vous. J'aimerais bien profiter un petit peu.

Nous allons commencer notre Conseil. Nous devons commencer par désigner une secrétaire de séance. Je propose que Coralie Declercq soit désignée secrétaire de séance. Il n'y a pas de vote contre ou d'abstention. Elle est désignée secrétaire de séance.

POUR : 28

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV:

LA DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Projets de délibérations propres

13202401 Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 6 novembre 2023

M. LE MAIRE : Nous avons deux premiers projets de délibération concernant l'approbation des comptes rendus. Je vais commencer par le Conseil d'arrondissement du 6 novembre 2023. Est-ce qu'il y a des corrections à apporter ? Je n'en vois pas. Puis-je considérer qu'il est adopté ? Il est adopté, je vous remercie.

POUR : 28

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV:

LE COMPTE RENDU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13202402 Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 27 novembre 2023

M. LE MAIRE : Nous avons l'approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 27 novembre 2023. Pas de corrections à apporter ? Pas de remarques particulières ? Pas de votre contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie. Il est donc adopté.

POUR : 33

CONTRE

ABSTENTION :

NPPV:

LE COMPTE RENDU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13202403 Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé et solidaire, situé au 23 rue Rubens (13e) - Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association « Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs » pour la gestion et l'animation du jardin partagé et Paris Habitat OPH en qualité de propriétaire du site.

M. LE MAIRE : Nous avons comme premier projet de délibération qui est présentée par Nathalie LAVILLE la mise à disposition à titre gratuit d'un terrain pour y organiser un jardin partagé. Je lui laisse tout de suite la parole.

Nathalie LAVILLE : Bonsoir, merci. Il y a 10 ans, la Ville de Paris a signé avec la Fédération Internationale des Jardins familiaux et Collectifs et Paris Habitat une convention d'occupation et d'usage pour le développement du jardin partagé, qui est situé entre les rues Rubens, Watteau et du Banquier, qui est quasiment dans le jardin Yacine Kateb.

Nous allons vous demander de signer une nouvelle convention qui a demandé quelques mois de négociations, parce que ces jardins partagés ont été créés dans la logique au départ des jardins ouvriers, c'est ce que porte cette Fédération Nationale des Jardins Familiaux, avec des parcelles quasi privatisées à destination des familles modestes qui pouvaient cultiver un peu de fruits et légumes pour leur consommation personnelle. Vous savez que la Charte de la Main verte ne permet que la mise en commun de ces jardins.

Avec cette nouvelle convention, la Fédération Nationale des Jardins Familiaux prend l'engagement de convertir chaque surface de culture qui sera libérée à un usage collectif. Pour le reste des activités, l'association respectera la Charte de la Main verte de Paris.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je vais faire tout de suite voter. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV: 1

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Projets de délibérations soumis pour avis

2024 DAJ 3 Subvention et avenant n° 1 (296 750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris
--

M. LE MAIRE : Je laisse tout de suite la parole à Éric OFFREDO pour la délibération DAJ 3, concernant un sujet que nous connaissons bien, c'est-à-dire la convention avec l'ordre des avocats au Barreau de Paris.

Éric OFFREDO : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, il s'agit de signer l'avenant numéro 1. L'année dernière, nous avons à signer l'intégralité de la convention entre la Ville de Paris et l'Ordre des Avocats pour des consultations gratuites en mairies, je vais y revenir. Chaque année, nous allons avoir pendant cinq ans à signer des avenants pour fixer le montant. Je vous rassure, le montant est équivalent à celui de l'année dernière.

Je vous rappelle l'objet de cette délibération, au fond, il s'agit de participer financièrement aux consultations gratuites d'avocats, qui sont réalisées en mairies d'arrondissement, pour les concitoyens. Cela est institué depuis très longtemps, puisque le premier dispositif a été mis en place en 1977. Depuis 2007, c'est la DAJ, la Direction des Affaires Juridiques de la Ville qui assure le suivi et le fonctionnement de cette offre aux Parisiens. Et depuis 2017, l'offre de consultations a évolué avec des consultations qui sont spécifiques, ce qui n'était pas le cas, au début. Nous avons des consultations généralistes, avec des permanences qui sont sur une durée de 20 minutes par personne, avec une durée théorique de trois heures. En 2022, les permanences ont permis à 8 834 personnes de bénéficier des conseils juridiques, 20 % en droit du logement particulier, 18 % droit du travail, 22 % droit de la famille, des consultations spécialisées.

En 2023, la Ville s'est engagée à soutenir financièrement la réalisation de 1728 permanences dans les mairies d'arrondissement pour une subvention de 196 750 euros.

Il est proposé en 2024 de reconduire ce dispositif à la même hauteur, en nombre de permanences et en montant. Bien évidemment, ce n'est pas le seul dispositif d'aide aux droits que nous avons, puisque nous avons également des points d'accès aux droits dans les arrondissements et dans les maisons de la justice et du droit, ce qui permet aux citoyens de trouver des consultations gratuites quand ils n'ont pas les moyens.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur ce dispositif ? Je vais tout de suite le faire voter, en tout cas, cet avenant numéro 1.

Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Merci. Qui s'abstient ? Merci.

POUR : 36

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DCPA 4 Restructuration et surélévation partielle du bâtiment Saint-Marcel – 37, boulevard Saint-Marcel, 75013, Paris 13^e arrondissement – Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation

M. LE MAIRE : Nous continuons avec un très beau projet que nous avons beaucoup soutenu et que nous continuerons de soutenir, évidemment, jusqu'à son terme. Le DCPA 4, il s'agit de regrouper les services de l'espace public dans un même endroit du 13^e. Toujours avec **Éric OFFREDO**.

Éric OFFREDO : Merci beaucoup. Quand nous avançons sur la territorialisation, il faut donner des signes forts et ce projet en est un. Lorsque nous faisons une restructuration, une surélévation de bâtiment, cela passe par des permis de construire.

Il s'agit d'un bâtiment municipal et au-delà de la rénovation et de la surélévation partielle du bâtiment, il y a toute une restructuration globale, pour pouvoir, après travaux, faire en sorte que plusieurs services se regroupent dans le même bâtiment : le Service d'Exploitation des Jardins (SEJ) 5^{ème}/13^{ème} de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement ; la Section Territoriale de Voirie (STV) des 12^{ème} et 13^{ème} de la Direction de la Voirie et des Déplacements et la subdivision 13^{ème} de la Direction de la Propreté et de l'Eau. Ces services se trouveront donc à la même adresse, ce qui facilitera le travail en commun. Aujourd'hui, ils sont sur des lieux très différents. Nous avons souhaité aussi que l'ensemble ne soit pas très loin du 5^e arrondissement puisque le SEJ intervient sur les deux arrondissements, cela facilite le travail des agents. Lorsque nous facilitons le travail des agents, nous améliorons la qualité du service public.

Pour revenir sur la structuration, elle va inclure l'amélioration du bâti, sur le plan thermique et énergétique, dans le respect du Plan Climat Air Energie, avec une amélioration des conditions de fonctionnement et de l'usage futur des services, de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, et en assurant également la transition écologique et environnementale et favorisant le réemploi de matériaux et l'utilisation de matériaux bio-sourcés. Nous essayons d'être exemplaires dans la façon dont nous tenons nos chantiers.

Le budget de l'opération a été évalué à 12 400 000 euros, avec un coût de travaux à 6 250 000 euros hors taxe. Cela inclut l'installation du chantier, la démolition du monte-charge et d'un petit local dans la cour, la création d'une série d'élévations, la mise en accessibilité, le changement de l'ensemble des menuiseries, l'isolation thermique par l'intérieur, les travaux de chauffage, l'aménagement intérieur. Des travaux qui sont extrêmement lourds.

Il y aura bien évidemment des autorisations administratives préalables à l'exécution de ces travaux, le permis de construire et nous sommes sur une première étape avec une livraison et une ouverture des services prévue au quatrième trimestre 2028. Nous avons donc un peu le temps et pour autant, même si tout le travail va avancer progressivement en concertation avec les services, nous aurons l'occasion, en Conseil d'arrondissement, puisque cela est indiqué dans la délibération, de revenir sur ce projet avec un suivi très régulier de l'opération la passation des marchés, les éventuels avenants, l'état financier actualisé et une présentation des démarches énergie, carbone, biodiversité sur l'opération.

Il est demandé avec cette délibération d'approuver la réhabilitation de l'ensemble et d'imputer la dépense correspondante au chapitre fonctionnel du budget d'investissement de la Ville de Paris.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Éric OFFREDO. Des demandes d'intervention ?

Jean-Baptiste OLIVIER : Merci, Monsieur le Maire. Je suis toujours favorable à ce qu'il y ait des restructurations fonctionnelles qui permettent d'avoir sur un même endroit un maximum d'agents qui travaillent ensemble. Il n'y a même pas de « mais ». C'était pour savoir où, à l'heure actuelle, je ne l'ai pas vu dans la délibération, ou j'ai mal lu, où sont-ils éparpillés, si j'ose dire, à l'heure actuelle ? Quels bâtiments libèrent-ils ? Qu'est-ce que nous faisons de ces bâtiments ?

Cela m'amène au coût qui est considérable, 12 millions d'euros. Le fait que nous libérons d'autres bâtiments permet-il d'envisager une cession, au moins d'une partie, pour équilibrer ou financer une partie de l'opération ? Le principe est bien développé, le coût est très important, mais quid du plan de financement ?

Une petite question subsidiaire, ce bâtiment a été occupé par Emmaüs, je crois et il ne l'est plus, nous ne les sortons pas ou nous les mettons ailleurs ? Voilà mes questions, merci.

M. LE MAIRE : Pour vous répondre rapidement, l'idée est double, il y a d'abord de la rationalité, il y a aujourd'hui une partie des sites qui sont loués comme les locaux de la rue Albert Bayet qui abritent la subdivision Propreté qui sont loués à Paris Habitat. Les services de la DEVE sont rue Bruneseau et la Section Territoriale de Voirie est actuellement basée rue de Bercy dans le 12^{ème} arrondissement, ce qui ne facilite pas la tâche des agents sur le terrain.

L'idée est double : rassembler les services au même endroit pour qu'ils se parlent mieux et surtout accompagner et faciliter la grande mutation de l'espace public à laquelle nous assistons depuis quelques années, qui ne vous a pas échappé avec davantage de végétalisation, des projets très partagés, notamment entre la DEVE et la DVD.

Quant aux équipes de propreté, lorsque les plans de circulation sont changés dans un secteur, il faut vraiment qu'ils soient mis dans la boucle pour que tout fonctionne bien. Je crois au fait de rassembler les services au même endroit pour qu'ils se parlent plus directement et plus facilement. C'est la première chose.

Deuxièmement, il s'agit aussi d'anticiper une réforme de l'organisation géographique de l'administration parisienne. Comme vous le savez, il y a eu beaucoup de territorialisation, de déconcentration vers les arrondissements. Maintenant, il faudra aussi accompagner une réorganisation des services. Il y a une partie des services que nous partageons avec le 12^e arrondissement, une partie des services que nous partageons avec le 5^e arrondissement. Et tout cela pose problème, pour la lisibilité, pour notre travail, y compris quotidien, ce n'est pas d'une grande simplicité. Nous anticipons aussi ces évolutions nécessaires.

Au-delà de la couleur politique, cela me va très bien de travailler avec le 5^e, parce que cela a une cohérence territoriale. Nous partageons déjà avec le 5^{ème} la même Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance, la même Section Locale d'Architecture, la même circonscription Jeunesse et Sports et, on l'a dit, le même Service d'Exploitation des Jardins. Cela me semble relever d'une bonne politique que tout cela s'harmonise.

C'est aussi pour cela que nous avons choisi une localisation qui puisse convenir demain au 5^{ème}. Nous sommes à la frontière du 5^{ème} et du 13^{ème} avec le boulevard Saint Marcel. C'est moins central pour le seul 13^{ème}, mais ce sera central pour après-demain. Nous anticipons aussi cette phase. Encore une fois, nous

allons libérer un certain nombre de locaux pour partie loués. Cela va permettre d'économiser des frais de location, puisque le 37 Saint Marcel est une propriété de la Ville de Paris. À travers cette opération, différentes directions sont parties prenantes. Mais le plus important dans tout cela, encore une fois, c'est d'accompagner la territorialisation. Désolé pour ce mot qui fait très « techno », mais chacun peut comprendre de quoi il s'agit. Plus nous rapprochons les services des arrondissements, plus nous les faisons fonctionner ensemble, plus, nous-mêmes nous les voyons régulièrement, et mieux cela se passe pour la réactivité par rapport aux demandes des habitants de l'arrondissement. Cette explication vous convient-elle ?

S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je vais le faire voter. Nous vous tiendrons au courant des avancées.

DCPA 4, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

POUR :29

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DPE 1 Convention de compte des dépenses inter-chantiers avec la SEMAPA – Secteur Austerlitz

M. LE MAIRE : Nous passons à la DPE 1, c'est une convention avec la SEMAPA. Je laisse la parole à **Éric OFFREDO**.

Éric OFFREDO : Il s'agit d'une convention de compte des dépenses inter-chantiers sur la partie du bassin de stockage des eaux sur-versées par temps de pluie sur le square Marie Curie dans le 13^{ème}. Les travaux de réalisation du bassin nécessitent l'utilisation d'une voie de chantier commune au chantier du secteur et sous gestion de la SEMAPA.

Il est par conséquent nécessaire d'établir avec la SEMAPA une convention, afin de permettre à la Ville de Paris de participer aux dépenses communes liées à l'utilisation de cette voie avec les autres maîtrises d'ouvrages : la SEMAPA, mais aussi Kaufman and Broad, la RATP et la SNCF notamment.

La convention entre la Ville et la SEMAPA porte principalement sur la gestion du compte des dépenses communes, les zones concernées et les prestations qui comprennent essentiellement l'entretien et le nettoyage de la voie et la logistique, afin de contrôler le trafic des différents chantiers.

Les coûts et dépenses que la Ville devra verser à la SEMAPA au titre des dépenses communes inter-chantiers ont été estimés à 72 000 euros hors taxe.

Il est proposé d'inscrire cette dépense sur la section d'investissement du budget annexe de l'assainissement.

M. LE MAIRE : Merci, des demandes d'intervention sur ce projet de délibération ? Je n'en vois pas.

Je le fais voter. Je suis NPPV pour mes fonctions au sein de la SEMAPA. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, cela est adopté.

J'en profite pour rappeler qu'il s'agit du grand lieu de stockage d'eau, que vous avez peut-être déjà vu en photo, qui est très impressionnant, qui permet de dépolluer les eaux Rive droite comme Rive gauche et qui est une contribution très importante à la dépollution de la Seine et donc au fait de pouvoir s'y baigner prochainement, ce dont je me réjouis fortement.

POUR : 36

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV : 1 (M. COUMET)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DU 34 ZAC Paris Rive Gauche (13e) - Avenant n°8 au traité de concession conclu avec la SEMAPA - Modification du projet de programme des équipements public et du programme des équipements publics.

M. LE MAIRE : Toujours Éric OFFREDO pour le DU 34 et je m'exprimerai après le vote, car c'est un avenant au traité de concession de Paris-Rive-Gauche.

Éric OFFREDO : Merci, Monsieur le Maire. L'avenant numéro 8 au traité de concession de la SEMAPA. Cela peut sembler comme cela assez technique, mais il y a des éléments très importants dans cet avenant numéro 8.

Un petit peu d'histoire, la ZAC Paris-Rive-Gauche s'appelait, au départ, la Seine-Rive-Gauche créée en 1991. Elle a été à plusieurs reprises revue. La première réécriture, la première modification importante était en 2003 avec un nouveau traité de concession signé avec l'aménageur en janvier 2004. Au gré des opérations, des modifications réalisées sur cette ZAC, il était nécessaire de signer plusieurs avenants. Je ne vais pas vous détailler les avenants, ils ont été votés. Vous les avez dans la délibération, je vous invite à les lire si vous voulez vous renseigner.

Nous arrivons aujourd'hui à un avenant numéro 8. Cet avenant est rendu nécessaire, notamment à cause des évolutions liées au projet lui-même, au PLU, aux modifications sur le secteur Bruneseau, mais pas uniquement. Vous verrez des évolutions. L'avenant est nécessaire pour les points suivants.

Suite à la rédaction du nouveau PLU, il a été décidé d'avoir une programmation urbaine sur le secteur Bruneseau Nord, celui qui est plus proche de la Seine, pour vous situer. Bruneseau Nord a été revu, afin de réaliser un quartier moins dense et en prenant mieux en compte la santé environnementale. Une réorientation a donné lieu à un vœu voté par notre assemblée en juin 2023. Ce vœu définit de nouvelles orientations programmatiques et de nouvelles formes urbaines. Je vais le rappeler, cela est important, c'est ce qui sous-tend cet avenant, la hauteur à laquelle les projets peuvent se développer sera limitée à 37 mètres, sans surplomb possible au-dessus du périphérique.

La constructibilité de la partie restant à aménager est revue à la baisse, passant de 150 000 m² à environ 40 à 45 000 m², donc une réduction assez importante. Le logement sera proscrit et la programmation devra être prioritairement dédiée aux activités économiques et productives, ainsi qu'à l'économie sociale et solidaire et permettre l'accueil d'équipements collectifs, événementiels, festifs et culturels.

Les ambitions environnementales devront être renforcées. La cité Kagan, pour ceux qui voient la cité Kagan, sera maintenue dans le patrimoine municipal en vue de continuer à y accueillir des services techniques et industriels municipaux. La vocation de Paris-Ivry, dont nous avons parlé à plusieurs reprises dans ce Conseil, comme lieu de vie d'animation, devra être concrétisée.

Les études sur le devenir de ce site ont repris sur la base de ce cadrage et son achèvement ne pourra plus intervenir avant mi 2028, comme, date de la fin de concession actuelle. En outre, la modification de la programmation de ce secteur impacte à la baisse les recettes attendues par l'aménageur et nécessite de revoir l'équilibre de l'opération en re-calibrant les participations versées par la Ville de Paris, c'est tout le sens de cet avenant.

Pour ce qui concerne le secteur Bruneseau Sud, aujourd'hui, il n'est absolument pas aménagé, c'est un secteur occupé par la SNCF qui a indiqué que ses activités seraient conservées jusqu'à fin 2027, si bien que l'aménagement de ce secteur ne pourra également pas être achevé pour mi 2028. En 6 mois, cela semble un peu compliqué.

Par ailleurs et tout comme sur Bruneseau Nord, la limitation du plafond des hauteurs à 37 mètres conduit à réduire la constructibilité prévue et les recettes attendues par l'aménageur, quand bien même la programmation reste à travailler et a justifié la mise en place dans le projet du PLU d'un périmètre d'attente d'un projet d'aménagement global. Nous aurons l'occasion de revenir sur le sujet.

Le décalage du calendrier d'intervention sur le secteur Bruneseau-Nord et sur le domaine ferroviaire du secteur Bruneseau Sud conduit à proposer de reporter la fin de ce traité de concession de mi 2028 à fin 2032, dans le cadre d'un avenant et les modalités de financement des opérations sont revues en conséquence.

Cet avenant numéro 8 modifie les participations versées par la Ville de Paris pour la réalisation par l'aménageur de certains locaux pouvant lui revenir. En effet, d'une part, les études réalisées en vue de bâtir le pavillon prévu pour habiller la poutre structurelle T4, Tolbiac, à l'intersection entre l'avenue de France et le boulevard Vincent Auriol, en accueillant un local d'activité, ce qui était prévu au départ, pour lequel une participation de la Ville a été inscrite par l'avenant numéro 5, ont montré que ce bâtiment serait extrêmement coûteux et ne pourrait pas respecter le Plan Climat de la Ville de Paris. Il a été décidé d'abandonner cette réalisation au profit d'un aménagement d'espaces publics plus sobres et végétalisés.

Par ailleurs, il est également proposé de recréer le local associatif et d'en changer encore de secteur à destination des publics précaires gérés par Emmaüs, qui existait aux abords de la gare d'Austerlitz. La réalisation de ce local associatif a été engagée par la SEMAPA, mais l'intégration de ce local dans le patrimoine de la Ville est nécessaire pour garantir dans le temps cette action. Les travaux de construction et l'acquisition de ce local pour un montant de 2,5 millions d'euros seront à la charge de la Ville de Paris.

L'avenant semble être anodin, mais il contient en fait beaucoup de choses. En vue de permettre le prolongement de la ligne 10 du métro de la gare d'Austerlitz jusqu'à Ivry et Vitry, il a également été nécessaire que la SEMAPA prévoie et préfinance la réalisation de mesures conservatoires, notamment pour la réalisation de la future station de la rue Jean-Baptiste-Berlier. S'agissant de mesures qui ne concernent pas les seuls usagers de la ZAC et de l'incertitude qui pèse sur le calendrier de réalisation de cette ligne, nous espérons le plus rapidement possible, mais tout cela n'est pas acté, ces travaux doivent être pris en charge par la Ville de Paris via une participation d'un montant de 21 800 000 euros, à inscrire au bilan de l'opération par le biais de l'avenant. Ils seront, le moment venu, pris en compte dans le cadre des financements apportés par la Ville de Paris à ce projet d'extension.

Il est également noté que le secteur Bruneseau Sud comportera une voie primaire, réalisée par l'aménageur reliant Ivry-sur-Seine à Paris.

Compte tenu de la nature et de la fonction de cet ouvrage, le versement d'une participation doit être prévu par la Ville de Paris. En outre, cet avenant numéro 8 précise les missions de l'aménageur, notamment en matière de concertation et d'urbanisme transitoire. Les missions sont précisées dans cet avenant.

Tout cela a une traduction financière dans l'état prévisionnel des produits et des charges. Je ne vais pas vous refaire tous les éléments des produits et des charges, mais vous imaginez, j'ai un peu parlé des charges qui pouvaient revenir à la Ville et à la SEMAPA. Nous arrivons à une diminution des produits de 2 788 000 euros et une diminution des charges qui est équivalente. Je vous renvoie également vers la délibération. Vous avez tous les détails de ces différents postes. L'impact global sur les finances de la Ville de Paris est de 123 millions d'euros. C'est l'ensemble global avec des cessions d'aménageurs à la Ville de Paris qui augmentent de 42,812 millions d'euros. Les participations de la Ville de Paris augmentent d'un peu plus de 80 millions d'euros.

Avec les voies de liaison, y compris le pont de la Salpêtrière, l'avenue Pierre-Mendès-France, la voie primaire Bruneseau Sud, l'impact global sur les finances s'élève à 123,230 millions d'euros. Je ne manipule pas ces chiffres tous les jours. Ce n'est pas terminé. Dans cet avenant, il y a aussi une mise à jour du programme des équipements publics pour une crèche qui était prévue sur le secteur Austerlitz Nord, une crèche de 44 places pour une surface de 750 mètres carrés avec un pastillage action sociale, enfance et santé. C'était prévu chez le bailleur La Sablière, rue Fulton. Mais les études ayant mené à la programmation de ces crèches remontent aux années 2010. Il est aujourd'hui constaté un faible besoin de crèches dans le secteur. Il n'y a pas de besoins de crèches partout. Nous avons aussi des secteurs où nous sommes bien, notamment du fait de l'ouverture de la crèche Vincent Auriol en 2021.

Par ailleurs, la DFPE expérimente un lieu dédié à la formation des professionnels de la petite enfance dans le 17^e, si mes souvenirs sont bons. Cette expérimentation a montré l'intérêt de ce dispositif. Elle permet également de pointer l'insuffisance des locaux. Ils sont de 250 mètres carrés actuellement. Il est proposé de créer à la place de la crèche Fulton une école des métiers de la petite enfance qui permettrait à la fois de satisfaire un besoin essentiel de la DFPE et de maintenir un équipement public destiné à l'enfance en évitant de déployer une nouvelle structure d'accueil dans un secteur déjà bien doté. Voilà le contenu de cet avenant.

En général, lorsque nous parlons d'avenant, ce sont des petits sujets, mais nous sommes là sur un projet assez important.

M. LE MAIRE : Merci, Éric OFFREDO. Y a-t-il des demandes d'intervention, M. OLIVIER ?

Jean-Baptiste OLIVIER : Oui, merci Monsieur le Maire. Merci M. OFFREDO, pour cette présentation très exhaustive. Il y a beaucoup d'éléments dans cet avenant. Nous pourrions simplement ne retenir que les 123 millions d'euros supplémentaires pour la Ville de Paris. Ce ne sont pas 123 millions d'euros pour toute l'opération de la ZAC Paris Rive Gauche, puisqu'au total, ce sont plutôt près d'un milliard et demi. 123 millions d'euros, en réalité, c'est la Ville de Paris qui équilibre tout. C'est son aménageur. Mais cela fait cher pour les finances de la Ville qui sont pourtant déjà très dégradées.

Un deuxième point, qui explique, vous l'avez très bien dit, ce sont les baisses de recettes à compenser, c'est la diminution très forte de la constructivité sur le sud de la ZAC. Ce qui me chagrine, c'est que comme nous l'avions vu, la réalisation de la ZAC au niveau logements était quasiment à 100% pour la partie logement social, à un peu moins d'un tiers pour la partie logements privés. Ma crainte, c'est qu'en 2032, ou 2036, ou un jour, ce quartier soit à très nettement plus de 50 % de logements sociaux, ce qui n'était pas l'objectif initial, c'est-à-dire en 1992, ce qui a été ensuite modifié en 2001. Mais la diminution de la constructivité va se faire sur les immeubles qui étaient censés être du privé. Il s'agit d'un regret.

Ma troisième remarque porte sur la crèche, un élément tout à fait subsidiaire par rapport à l'avenant, mais je fais totalement confiance aux études qui ont été faites, mais c'est vrai que je suis assez surpris, chère Johanne, qu'il n'y ait pas de besoin en crèche sur ce secteur, alors même qu'il y a eu beaucoup de constructions et que la partie réservée à la crèche est prévue sur ce site. Est-ce parce que nous n'arrivons pas à recruter des puéricultrices et à ouvrir toutes les places qui existent que nous nous disons que ce n'est pas la peine d'en rajouter ? Cela est assez surprenant, parce qu'il y a énormément d'habitants dans ce secteur, et ils ne vont pas tous aller sur la crèche Vincent Auriol. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Oui, merci. Johanne KOUASSI pour vous répondre sur la partie crèche. J'interviens après les votes et après Jean-Noël AQUA.

Johanne KOUASSI : Il y a eu des livraisons de logements, mais auparavant, il y avait déjà des personnes qui habitaient sur l'îlot et il n'y a pas que la crèche Vincent Auriol. Lorsque nous prenons le secteur, les études de l'APUR sont assez claires, mais quand nous voyons notre maillage de crèche, il y a la crèche Nuage d'Ours à l'angle Auriol, rue Edmond Flamand. Ensuite, il y a la crèche de La Pitié-Salpêtrière pour laquelle nous avons un quota de places. Il y a aussi la crèche Crescendo sur l'emprise de La Pitié-Salpêtrière que nous avons inaugurée il y a deux ans. Il y a de l'autre côté, parce que nous sommes dans le quartier qui est le plus doté en crèche, à proximité, la crèche Choderlos de Laclos. Nous avons vraiment beaucoup de crèches à proximité, donc je ne suis pas tellement étonnée du résultat des études de l'APUR. Tous les quartiers ne sont pas aussi bien dotés, mais celui-ci l'est, donc je n'ai pas été plus étonnée que cela sur le fait qu'il n'y ait pas de besoins supplémentaires d'accueil en crèche.

Jean-Noël AQUA : Très rapidement. Nous allons voter cette délibération et l'amendement, mais j'ai quelques remarques. Cela a été souligné, les changements vont s'accompagner d'une baisse de la constructivité et donc d'une baisse de la production de logements. En ce moment, nous vivons clairement une crise du logement qui vient manifestement d'une défaillance de la part de l'État, d'une trajectoire de production de logements, tant de l'aide à la pierre, tant des aides aussi pour la construction privée que pour la construction de logements sociaux. Nous sommes dans cette crise et nous ne sommes pas favorables, nous l'avons dit, à ce qui nous est imposé par des accords de majorité.

Nous allons suivre, mais nous n'avons pas apprécié le revirement en cours de projet qui, finalement, coûte 123 millions. C'est-à-dire qu'entre la parole donnée à un instant T et la parole donnée dix ans plus tard, le changement coûte 123 millions d'euros pour la Ville, ce qui est colossal pour avoir moins d'offres de logements pour la population.

Il y a toujours le débat qu'il faudra que nous poursuivions sur la question de la densité, parce que nous ne pouvons pas à la fois dire que nous voulons une trajectoire écologique et limiter l'étalement urbain face à une population qui est là, que nous ne pouvons pas simplement envoyer à Perpète-les-Oies. Nous ne pouvons pas à la fois lutter contre l'étalement urbain et dire en même temps que nous ne voulons pas construire. Au bout d'un moment, il y a une logique, soit l'un soit l'autre. Ce débat n'est pas suffisamment mûr, en tout cas entre nous, et il mériterait d'être repris. Une des erreurs qui est faite dans le raisonnement, c'est que nous raisonnons à pollution constante et la pollution de la ville est un enjeu majeur. Je répète très souvent que la pollution touche en priorité les plus pauvres, clairement. Il faut lutter contre la pollution, il faut produire des logements qui respectent les enjeux sanitaires. Mais nous pouvons entreprendre des actions visant pour faire en sorte, par exemple, que le périphérique pollue moins, forcer des changements de motorisation, etc.

Or, nous avons un peu l'impression que nous raisonnons à pollution constante, comme si nous n'avions pas de poids sur la pollution. Là aussi, il y a un débat qui n'est pas creusé suffisamment. Au final, ce sont plus de 120 millions pour la Ville.

Permettez-moi juste de dire un mot sur le logement social. Heureusement qu'il y a du logement social, j'entends la droite qui se plaint. Sans surprise, c'est le marronnier. C'est une fois par an, là, c'est un marronnier une fois par Conseil. À chaque fois, il y a trop de logements sociaux, il y a trop de logements sociaux. Heureusement qu'il y a du logement social pour les catégories diverses et variées. Il y a un peu de racisme social derrière cela. Le logement social, c'est un peu tout le monde. Des travailleurs, des classes moyennes, etc., ce sont aussi des gens modestes, un peu tout le monde, qui peut se permettre de continuer à vivre sur Paris grâce au logement social. Heureusement que des arrondissements en produisent, puisque si nous attendions les arrondissements dirigés par la droite comme le 7^e par exemple, suivez mon regard, nous attendrions encore longtemps pour loger ces catégories populaires.

M. LE MAIRE : Merci, Marie-Pierre MARCHAND.

Marie-Pierre MARCHAND : Rassurez-vous, nous n'allons pas refaire tout le débat sur cette opération. Mais je tenais à dire pour le groupe écologiste que nous allons, en cohérence avec les positions que nous avons défendues, voter cette délibération. Nous avons beaucoup travaillé aussi à faire adopter, à militer pour ces inflexions. Nous sommes conscients de ses conséquences. Ce n'est effectivement pas une mince affaire, pour autant, nous n'allons pas refaire le débat sur la densité, mais il y a densité et densité. Je rappelle juste que nous n'étions pas là simplement sur de la hauteur, également sur de la sur-hauteur avec des tours, des tours de logement, donnant quasiment sur le périphérique et l'incinérateur d'Ivry, donc un environnement extrêmement dégradé. Il faut créer du logement. Encore une fois, il y a tout un panel aussi pour construire, pour rénover, pour réhabiliter, pour transformer les bureaux, etc., pour produire du logement. Je rappelle aussi que ce n'était pas du logement social, mais uniquement de l'accession privée. Je crois que nous sommes tous attachés à travailler sur cette production de logements, mais dans des conditions de vie acceptables et non plus polluées pour les habitants.

M. LE MAIRE : Merci, je vais faire voter cette délibération DU 34. Qui vote pour ? Je ne vote pas, pardon. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Abstention de votre côté. NPPV de mon côté.

POUR : 31

CONTRE :

ABSTENTION : 4 (UDC)

NPPV : 1 (M. COUMET)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

M. LE MAIRE : Merci, elle est adoptée. Je me permets d'ajouter quelques mots. Je serai bref, rassurez-vous. Tout d'abord, pour constater que le Conseil de Paris était unanime sur les évolutions de la ZAC Paris Rive Gauche. Ce n'était pas une réflexion, mais un vrai changement, voté de manière unanime. Je m'adresse déjà à Monsieur OLIVIER. Vous avez accompagné ce changement, vous vous en êtes félicité aussi, me semble-t-il, comme les autres. Il faut après en tirer les conséquences. Moins de constructibilité, ce sont moins de revenus pour la ZAC, qui était équilibrée.

Je vous rappelle que la ZAC Paris Rive Gauche, ce sont 4,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Les évolutions en cours ne sont pas l'épaisseur du trait, mais cela reste très limité parce que c'est une somme importante, au regard de l'opération. L'équilibre n'est plus le même. Mais cela ne pèsera pas sur le budget de fonctionnement de la Ville, ce qui aurait été très gênant, ce qui est le cas normalement pour un déficit d'une opération d'aménagement. Il s'agit d'une augmentation correcte et normale des participations de la Ville de Paris avec un certain nombre d'équipements qui étaient pris en charge par l'opération et qui ne le

sont plus. Cela montre que cette opération était bien tenue. Au passage, la contribution reste modeste encore une fois par rapport au coût général de l'opération.

Nous n'avons rien sans rien, cela a été rappelé, il n'y aura plus d'immeuble de grande hauteur, il y aura une dé-densification forte, Éric OFFREDO l'a rappelé très clairement. C'est vrai pour Bruneseau, c'est-à-dire le secteur qui est en cours d'opération en ce moment en bord de Seine, c'est vrai aussi pour l'autre secteur qui sera un nouveau quartier pour le 13e, c'est-à-dire la Porte de Vitry, où il y aura un nombre important de logements privés, puisque l'équilibre entre public et privé a été gardé pour l'opération.

Dernier point, c'est le décalage de calendrier, qui est dû uniquement et entièrement aux décisions de la SNCF. Je rappelle que la SNCF avait pris des engagements sur la libération de ce site, engagements qu'elle n'a pas tenus. Pour tout dire, les décisions préalables sont lourdes, puisqu'il s'agit d'assurer d'énormes commandes de trains. Là aussi, ce sont des sommes très importantes, nous dépassons largement le milliard d'euros, qui nécessitent de nouveaux modes d'entretien, une nouvelle gare d'entretien, qui sera déplacée du 13^{ème} vers Ivry et la localisation est déjà décidée depuis un certain nombre d'années.

La SNCF a décalé ses opérations dans le temps, elle n'y a pas renoncé. La libération des terrains, évidemment, est décalée d'autant, ce qui explique l'avenant sur le calendrier de l'opération. Mais je me réjouis que tout cela avance. Je me réjouis par avance de ce nouveau quartier. Après, où serons-nous les uns et les autres, au moment de son édification ? C'est autre chose.

Ce sera très important sur le plan humain, après la transformation très importante de la Porte de Vitry avec l'implantation du tramway. Je vous rappelle que cela a donné lieu à de grands débats. Au début, l'autopont devait être gardé. Je ne regrette pas une seule seconde que nous ayons réussi à infléchir la situation et à faire en sorte que l'autopont affreux de la porte d'Ivry ait été retiré. Cela permettra l'édification dans de bonnes conditions, dans un nouveau quartier qui fera lien avec tout le quartier Franc Nohain. L'école Franc Nohain accueillera pour partie, en tout cas, les enfants des familles qui viendront s'installer là. Je m'en réjouis, parce que ce sera un vrai effort de mixité sociale, dans le sens de l'arrivée de familles de la classe moyenne dans un quartier où il y en avait très peu, voire pas du tout. Voilà en gros les grandes inflexions de cette opération.

2024 DFPE 11 Subventions (7 635 022 euros) et avenants n° 1, 3 et 4 avec l'association ABC PUÉRICULTURE (16e) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance et son Service de garde à domicile.

M. LE MAIRE : Je passe à la libération suivante. Je suis intervenu à dessein, puisque cela implique la SEMAPA en dehors du débat et pour ne pas influencer le vote.

Je donne tout de suite la parole à Johanne KOUASSI pour une première délibération concernant la petite enfance, la DFP11. Cela concerne l'association ABC Puériculture.

Johanne KOUASSI : Exactement, merci, Monsieur le Maire. L'association ABC Puériculture qui gère justement l'établissement Nuages d'Ours situé rue Edmond Flamand, dont nous parlions tout à l'heure.

Il s'agit d'une subvention et d'un avenant. Une subvention qui est fixée à l'échelle parisienne à un montant de 7 635 022 euros et un avenant, parce qu'il y a une modification du coût moyen de la place pris en compte dans la convention, pour intégrer les coûts dont nous avons pu parler précédemment depuis la crise Covid avec l'augmentation des coûts fixes liés aux berceaux.

Ce montant de subventions comprend la déduction de 400 000 euros, de l'avance qui a été votée en novembre de 400 000 euros et que j'ai eu l'occasion de présenter à notre Conseil.

Pour le 13^{ème} arrondissement spécifiquement, il s'agit des établissements la Fabrique des Ours situé rue Régnault qui accueille 20 enfants, et l'établissement Nuage d'Ours, rue Edmond Flamand qui accueille 23 enfants.

M. LE MAIRE : Merci, pas de demandes d'intervention ? DFPE 11, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

POUR : 36

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

2024 DFPE 12 Subvention (4 553 331 euros) avenant n° 3 avec l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) (10e) pour ses 18 établissements d'accueil de la petite enfance

M. LE MAIRE : DFPE 12. Nous passons à la Maison Kangourou.

Johanne KOUASSI : Merci. Il s'agit rigoureusement de la même délibération, mais elle porte sur l'association Maison Kangourou. Maison Kangourou, dans le 13^{ème} arrondissement, c'est Kangourou Auriol et Kangourou Peupliers qui accueillent chacun 60 enfants.

Cette fois, il s'agit d'une subvention d'un montant de 4 553 331 euros pour les activités parisiennes de l'association qui gère 18 établissements d'accueil du jeune enfant à Paris.

M. LE MAIRE : Merci. Je ne vois pas de demandes d'intervention. DFPE 12, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci à vous.

POUR : 36

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DASCO 11 Révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2024-2025.

M. LE MAIRE : La parole est à Emmanuel COBLENCÉ, pour la DASCO 11, qui est la révision de la sectorisation des écoles.

Emmanuel COBLENCÉ : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Cela va être très rapide puisque, comme vous le savez, nous avons procédé sur les années précédentes aux re-sectorisations des trois circonscriptions de l'Éducation nationale qui se trouvent dans le 13^{ème}. C'est vraiment une révision purement technique pour le 13^{ème}, puisqu'il y avait un numéro de la rue Darmesteter qui avait été de manière incorrecte sectorisé sur l'école de la Porte d'Ivry et se retrouve à nouveau sur le secteur de l'école Franc Nohain, comme cela aurait dû être le cas. C'est une délibération purement technique.

M. LE MAIRE : Merci, Emmanuel COBLENCE. Pas de demande d'intervention, j'imagine ? Je la fais adopter. DASCO 11, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

POUR : 36

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

2024 DEVE 11 Subventions à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire dans 9 arrondissements (12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e, 20e)

M. LE MAIRE : Nous revenons à Nathalie LAVILLE avec la délibération DEVE 11. Il s'agit de la subvention à cinq associations pour l'entretien de la petite ceinture.

Nathalie LAVILLE : Nous faisons régulièrement appel à vous pour autoriser le versement de subventions à des associations investies dans des projets d'insertion professionnelle pour entretenir la Petite Ceinture ferroviaire. Ces actions sont évaluées très positivement et la Ville de Paris reconduit périodiquement ces conventions.

Il est proposé de verser 82 500 euros à l'association Études et Chantiers pour son action d'insertion au travers de l'entretien des linéaires sur les 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, ainsi que sur certains équipements sportifs du 13^{ème} qui sont à proximité de la Petite Ceinture.

M. LE MAIRE : Merci. Pas de demandes d'intervention, j'imagine ? Je le fais adopter. DEVE 11, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. C'est adopté.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DJS 54 Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2024

M. LE MAIRE : Nous passons à Aïmane BASSIOUNI pour un dispositif habituel, le dispositif Paris Jeunes Vacances.

Aïmane BASSIOUNI : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit, comme vous l'avez dit, du dispositif Paris Jeunes Vacances qui permet aux jeunes parisiennes et parisiens, notamment ceux de notre arrondissement, de partir en vacances en autonomie. Pour votre information, cette année, le dispositif permettra à une centaine de jeunes du 13^{ème} de bénéficier d'une aide de 200 euros. Ce dispositif évolue, car il permettra d'aider aussi celles et ceux qui partent de manière collective et encadrée. Un catalogue de séjours collectifs de courte durée à proximité de Paris sera proposé, ce sont plus de 160 jeunes parisiens qui pourront partir et qui, habituellement, ne partent jamais en vacances. C'est une belle évolution du dispositif. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Pas de demandes d'intervention. DJS 54. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

POUR : 34

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DJS 55 Mise en œuvre du dispositif Quartiers Libres pour l'année 2024

M. LE MAIRE : Nous passons au dispositif Quartiers Libres.

Aïmane BASSIOUNI : Une aide destinée au renforcement de l'engagement des jeunes, notamment par des projets associatifs, qu'ils soient par exemple solidaires ou qu'ils valorisent leur territoire et leur savoir-faire. Cette fois-ci, le budget parisien a été abondé à hauteur de 30 000 euros pour un total de 80 000 euros. Plus de jeunes pourront bénéficier d'une aide allant de 500 à 1500 euros ce qui est une belle nouvelle supplémentaire. Dans cette volonté, en tout cas de notre majorité municipale, de toujours plus territorialiser les décisions à destination des projets étudiés, les mairies d'arrondissement organiseront désormais des commissions d'attribution.

Voilà une très bonne nouvelle, et nous l'avions d'ailleurs demandé, avec vous, Monsieur le Maire. Je souhaitais la porter à votre attention.

M. LE MAIRE : Merci. Oui, c'est bien de faire en sorte que tous les dispositifs soient, quand cela est possible, en tout cas décidés au plus près des habitants et au plus près du territoire.

Pas de demandes d'intervention ? DJS 55, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie.

POUR : 36

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DSOL 4 Subventions (16 000 euros) à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens.

M. LE MAIRE : Nous passons à Morgane LACOMBE avec la libération DSOL 4. Il s'agit de faciliter l'information et les droits des seniors parisiens.

Morgane LACOMBE : Merci, Monsieur le Maire. C'est une subvention proposée en accord avec le Schéma seniors 2022-2026. Il s'agit d'une délibération qui accompagne une démarche d'accompagnement des seniors éloignés du numérique pour l'accès à leurs droits. Cela a lieu dans un contexte maintenant bien connu de dématérialisation croissante des démarches administratives.

Pour le 13^{ème}, c'est une subvention d'un montant de 5 000 euros qui est proposée pour l'ADIPR, une association pour la diffusion de l'information aux pré-retraités et aux retraités, qui assure entre autres une permanence hebdomadaire à la mairie du 13^{ème} depuis plusieurs années. Il faut souligner que cette permanence qui existe déjà depuis longtemps ne désespère pas. Ils sont tout le temps sollicités. Je vous propose de voter cette subvention.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Dans quelques années, nous aurons mis tout un maillage de formation, d'accompagnement, d'aide, de soutien aux seniors qui subissent sans doute plus que d'autres la fracture numérique. Mais enfin, il n'y a pas qu'eux. Nous nous apercevons qu'il y a des dispositifs très utiles vis-à-vis des jeunes. Ce n'est pas parce que nous pianotons sur notre smartphone que nous savons faire les démarches administratives, que c'est inné. C'est une très belle initiative, parce que nous étions face à beaucoup de personnes perdues par rapport à tout ce qui leur est demandé de faire sur Internet, y compris sur le plan administratif.

Pas de demandes d'intervention ? Je vais faire voter cette délibération. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 36

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DSOL 22 Avenant modificatif de la convention actant la subvention d'équipement de 7 000 euros votée par le projet 2022 DSOL 92 au profit de l'association Radio Olympiades.

M. LE MAIRE : Nous passons à la DSOL 22, toujours Morgane LACOMBE. Il s'agit de soutenir une activité de l'association Radio Olympiades.

Morgane LACOMBE : Merci, Monsieur le Maire. Nous avons déjà acté il y a deux ans via une convention d'équipement relative au budget participatif, l'attribution d'une subvention de 7 000 euros à l'association Radio Olympiades, pour l'achat de matériel permettant de réaliser des enregistrements en EHPAD. L'association n'est pas en mesure de signer cette convention telle quelle, puisqu'il est précisé que le versement de la subvention se fasse sur facture acquittée.

L'association n'étant pas en mesure d'avancer la trésorerie, il est proposé ici un avenant à la convention, afin que nous puissions mandater la subvention à l'association en un versement unique pour faire aboutir ce beau projet.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. De temps en temps, les arcanes administratifs ne correspondent pas aux réalités. C'était le cas. Pas de demandes d'intervention ? DSOL 22 qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, c'est adopté.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DSP 1 Subventions (408 638 euros) et conventions avec cinq organismes pour le développement de structures de santé sur le territoire parisien dans le cadre du dispositif Paris Med'

M. LE MAIRE : Nous passons à Wilfried BETOURNE avec la libération DSP 1 dans le cadre du dispositif Paris Med'. Je lui laisse tout de suite la parole.

Wilfried BETOURNE : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit dans cette délibération de voter une subvention de 180 000 euros et signer une convention avec l'association Union FMC. Il s'agit d'un projet de centre de santé que nous avons accompagné dans le 13^e arrondissement depuis plusieurs années.

Si je fais un rapide historique de ce projet, les premiers contacts ont été pris avec la Direction de la Santé de la Ville de Paris, qui n'était pas encore une direction, mais une sous-direction en 2020, qui nous ont adressé ensuite les porteurs de projet dans le 13^{ème} arrondissement en 2021. Quand nous les avons rencontrés, ils sont venus nous voir avec une très bonne idée et beaucoup d'enthousiasme, mais un projet qui n'était pas encore complètement mûr. Néanmoins, nous avons accompagné cette idée et son développement, parce que nous sommes un territoire dans le 13^{ème} arrondissement qui aime l'innovation. Nous aimons faire des choses qui n'existent pas ailleurs et il s'avère que ce projet de centre de santé est assez original, parce qu'il va faire intervenir en secteur 1 des médecins spécialistes à la retraite. Nous savons que l'anticipation de la part de l'État de la démographie médicale n'a pas été opérante et que nous sommes actuellement dans une phase de creux, qu'il va y avoir énormément de départs à la retraite de médecins.

Ce centre de santé propose de permettre à ces médecins, qui souhaitent encore exercer une activité et poser des diagnostics, de pouvoir continuer à le faire et de pouvoir continuer à contribuer à l'offre de soins, à l'accès aux soins des personnes les plus fragiles et vulnérables, et, avec un projet de formation, à être dans la transmission de ce qu'ils auront acquis par leur expérience avec de nouveaux professionnels qui viendront faire des stages dans cette structure.

C'est un beau projet qui s'installe dans le 13^{ème} arrondissement avec des incertitudes comme tout projet. C'est un projet qui n'existe nulle part ailleurs. En termes de financement, il y a une incertitude sur le modèle économique. Nous le savons. Malgré tout, l'Agence Régionale de Santé et la CPAM étaient relativement confiantes quant au modèle économique de ce centre. Nous aussi, en tant que Ville de Paris, nous nous sentons fondés à pouvoir être confiants sur ce projet.

La Ville de Paris, avec sa subvention de 180 000 euros, sera le premier financeur public, l'Agence Régionale de Santé, l'État, met 100 000 euros. La Région Île-de-France va aussi contribuer avec un montant de 100 000 euros. C'est un projet soutenu par l'ensemble des financeurs publics habituels et qui va vraiment répondre à un besoin de santé publique. Je vous incite à voter cette délibération.

Une précision, il y a un nombre de médecins, 35, mais il y aura huit salles de consultation. Ce sera sur le modèle de vacations. Ce ne sont pas des équivalents temps plein, les 35 qui sont indiqués dans la délibération, mais un nombre de personnes qui va intervenir.

M. LE MAIRE : Je ne vois pas de demandes d'intervention. Je rajouterai quelques mots par rapport à ce qu'a dit Wilfried. L'idée est très originale et nous regarderons comment elle fonctionnera dans la réalité, mais l'idée est très originale.

C'est-à-dire, en quelques mots, et vous excuserez mon expression, mais aller chercher de grands pontes de La Pitié qui sont à la retraite, qui sont prêts à donner un peu de leur temps, à avoir quelques vacations et au passage quelques revenus complémentaires, à condition de ne pas s'embarasser avec des paperasses, avec des engagements particuliers, sans des engagements à trop long terme. Il est très intelligent d'aller chercher cette sève et des personnes après qui des patients auraient couru, auraient attendu six mois, un an, avant d'obtenir un rendez-vous. Ils les auront en direct avec un degré de formation important. Et si cette opération fonctionne, je pense qu'elle va créer, j'espère, des déclinaisons ailleurs.

Lorsque nous innovons, ce n'est jamais simple. Cela ne rentrait au départ dans aucune case. L'administration déteste.

Les administrations, puisque ce n'était pas que la Ville de Paris, mais l'ARS qui était concernée au premier chef pour valider cela.

Je suis très content que ce projet voit le jour. Encore une fois, nous en tirerons ensuite toutes les conséquences. Mais pour nous, c'était très important d'accompagner cette implantation, cette opération. Et si cela fonctionne, je pense que nous serons beaucoup regardés. En tout cas, je leur souhaite une bonne réussite. Je rappelle que, comme tout centre de santé, toutes les consultations seront classées secteur 1, ce qui n'était pas forcément le cas pour les médecins concernés, en tout cas, quand ils étaient hors hôpital. Je pense que cela sera pour le 13^{ème} une ressource tout à fait intéressante, surtout qu'avec Doctolib il est beaucoup plus facile de trouver les rendez-vous disponibles et de ne pas, ou de moins courir après.

Je vais soumettre ce projet de délibération, parce que cela méritait quelques mots d'explication que nous avons prononcés avec Wilfried de concert avant de la faire voter. DSP 1, qui vote pour ? Qui vote contre ? Je vais jusqu'au bout du vote. Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie très chaleureusement.

POUR : 34

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DDCT 1 Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (750 086 euros pour 64 associations et la réalisation de 122 actions)

M. LE MAIRE : Je donne tout de suite la parole à Marie-Pierre MARCHAND pour présenter le DDCT 1 concernant les subventions aux associations des quartiers populaires.

Marie-Pierre MARCHAND : Merci, Monsieur le Maire. Je vais présenter trois délibérations. Peut-être un petit chapeau rapide pour vous donner des nouvelles des évolutions concernant la politique de la Ville. Je crois que nous l'avons évoqué lors de notre dernier Conseil, où nous étions en phase de négociation.

Comme vous le savez, le contrat de Ville actuel se termine et un nouveau contrat sera signé à compter du 31 mars prochain. Il y a eu plusieurs mois de négociation assez complexes pour la Ville de Paris, pour savoir, sur la définition des quartiers prioritaires, si nous gardions les mêmes, s'il y avait une évolution, etc. Cela était assez complexe au niveau de l'ensemble de la Ville de Paris, puisque le début des négociations faisait quasiment perdre la moitié des quartiers prioritaires actuels, ce qui suscitait beaucoup d'étonnement, dans la mesure où les ressources des habitants de ces quartiers n'avaient pas pour autant évolué, voire s'étaient dégradées pour certains.

Ce risque est écarté pour l'essentiel, car il y a malgré tout une perte d'habitants concernés à Paris par les quartiers populaires. Mais nous sommes passés de moins 50 à moins 13 % et beaucoup de quartiers ont pu être préservés.

En ce qui concerne le 13^{ème}, il y a aussi eu beaucoup de travail, beaucoup de négociations, beaucoup de lutte, si je puis dire. Nous n'avons pas ménagé notre peine et Monsieur COUMET a souvent parlé avec le Préfet à ce sujet. Nous conservons finalement la plupart de nos quartiers.

Nous aurons maintenant trois quartiers prioritaires. Le quartier Bédier-Boutroux, auquel a été rattachée la Villa d'Este. Le quartier Kellermann-Paul Bourget, dans le sud 13^{ème}, qui est même augmenté, avec 23 % d'habitants concernés en plus et notamment l'adjonction du site de la résidence du Colonel Dominé. Le quartier Oudiné-Chevaleret, sur lequel nous avons fait part de quelques craintes et qui finalement est conservé. Il y a un petit quartier sortant qui est Jeanne d'Arc-Clisson, qui est dans un quartier global, dans un secteur plus mixte, ce qui explique les choses.

Il faut savoir que nous allons avoir une année de transition et que ce quartier Jeanne d'Arc-Clisson va pouvoir bénéficier encore pendant un an des avantages d'être dans un contrat de Ville, et que la Ville de Paris, par la suite, s'organisera pour pouvoir lisser et continuer à suivre les différents projets.

J'étais un petit peu longue, mais cela me semblait important de vous donner ces informations.

Nous passons donc à la DDCT 1 qui porte sur le soutien à la sécurisation pour des associations de quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs, les fameuses CPO dont je vous ai souvent parlé.

Il s'agit d'une mesure qui permet de contractualiser sur une durée de trois ans avec des associations qui sont bien connues, dont nous savons le travail important. Cela permet de voir un petit peu à plus long terme. Vous savez tous que c'est important pour une association de pouvoir s'organiser ainsi. Évidemment, il y a un bilan annuel. Il n'y a absolument rien d'automatique, mais cela donne un cadre plus sécurisant.

En ce qui concerne le 13^{ème}, sont concernés, parce que ce sont des CPO (contrats pluriannuels d'objectifs) qui se renouvellent, elles ne sont pas toutes conclues à la même date, c'est pour cela que nous revenons souvent vous en parler, sont concernées deux associations qui sont l'ARPB, l'association Rungis Brillat Peupliers, très connue, très ancienne, très historique sur le quartier Kellermann pour des actions essentiellement autour du lien social, de l'accompagnement scolaire des enfants. Vous connaissez cette association et tout ce qu'elle apporte à ce quartier.

Il y a également le GDIE, Groupe de Diffusion d'Information sur l'Environnement, qui accompagne les quartiers populaires du 13^{ème} sur les questions importantes d'écologie et de biodiversité, en travaillant à la fois sur la récupération, sur des jardins, sur des plantations avec différents habitants et notamment les enfants. Tout cela pour un montant qui correspond à 18 300 euros.

Je vous demande de bien vouloir adopter cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Marie-Pierre MARCHAND.

Éric OFFREDO : Je voulais me féliciter, car nous avons préservé une grande partie des territoires. Merci, Marie-Pierre de t'être beaucoup donnée pour arriver à préserver ces territoires. Nous savons à chaque fois que nous renégocions le contrat de ville, qu'il y a cette crainte que certains territoires sortent de dispositifs, alors que nous savons l'importance des actions. Nous voyons bien les subventions qui sont présentées quand elles sont au titre de la politique de la Ville, elles sont souvent relativement faibles. Mais c'est avec ces petites actions qui sont presque du tricot que nous maintenons aussi un lien social qui est essentiel.

Du côté urbain, c'est aussi notre responsabilité de contribuer et de continuer à rénover l'habitat dans ces quartiers en difficulté. Tout cela va ensemble. La politique de la Ville, ce ne sont pas que des actions de proximité de lien social, c'est aussi de la rénovation du bâti, de l'amélioration de la qualité de vie. C'est aussi de la sécurisation, ces trois volets qui font que nous améliorons la vie dans ces quartiers réellement

et concrètement. Ce ne sont pas que des paroles en l'air, ce ne sont pas que des discussions que l'on peut avoir dans cette assemblée, ce sont réellement des actions qui changent la vie des habitants et cela nous interroge.

C'est la politique de la Ville qui veut cela, c'est que souvent, quand nous améliorons la vie dans ces quartiers-là, que les personnes retrouvent du boulot, qu'elles remettent le pied à l'étrier, elles quittent ces quartiers et nous avons régulièrement à la fois des progressions, ce qui est très bien, à la fois des populations qui arrivent, qui sont également en grande difficulté. C'est pour cela que nous sommes obligés de maintenir des dispositifs qui sont sur du long cours. Je pense que cela est important de le rappeler, parce que nous avons toujours tendance à dire que la politique de la Ville, cela fait 30 ans, 35 ans, 40 ans que nous mettons de l'argent dans ces quartiers et pour autant, rien n'a changé.

Si, parce que les populations évoluent et cela est essentiel. Ce ne sont pas des choses que nous voyons, que nous percevons comme cela directement, mais c'est l'utilité de cette politique de la Ville et cela est très utile de continuer à conserver des quartiers de façon importante dans le 13^{ème} arrondissement sur lesquels nous avons cette action prioritaire.

Marie-Pierre MARCHAND : Très bien dit.

M. LE MAIRE : Exactement. Je n'ai pas grand-chose à rajouter, si ce n'est de m'associer aussi aux remerciements pour ce que tu as engagé, Marie-Pierre. Pas de demandes d'intervention pour la DDCT 1. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. C'est adopté.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DDCT 6 Subventions de fonctionnement (17 500 euros) à 5 associations pour le financement de 5 projets dans les quartiers populaires du 13^e arrondissement (1^{ère} enveloppe)

M. LE MAIRE : Nous continuons avec Marie-Pierre MARCHAND avec la DDCT 6.

Marie-Pierre MARCHAND : Il s'agit également de subventions, mais qui concernent l'appel à projets de la politique de la Ville, qui est un des outils, au-delà de tout ce que vient de citer mon collègue et notamment les dimensions urbaines, qui sont très importantes, permettant de déployer des actions spécifiques et d'adapter les services dans les quartiers populaires. Cet appel à projets est partagé entre une part Ville et une part État, en général à peu près à égalité.

Au niveau de la Ville de Paris, ces financements se délivrent en trois enveloppes. Il s'agit ici de la première enveloppe. Et comme je vous ai dit que nous étions dans une période de transition, il est important de pouvoir continuer à faire vivre dès maintenant, même si nous ne l'avons pas encore signé, le prochain contrat de Ville.

Cela concerne cinq associations de notre 13^{ème} arrondissement, des associations que nous connaissons bien, pour la plupart. Nous pouvons avoir des petites associations comme Culture et Bibliothèque pour Tous, qui fait fonctionner des ateliers, des animations lecture dans le quartier Kellermann. Dans deux ans ouvrira la médiathèque Virginia WOOLF. Il y a un investissement très important et très nécessaire sur ces quartiers dans ce domaine.

Et déjà, il y a une préfiguration de cette future médiathèque avec toute une équipe qui travaille sur la question de la lecture, y compris avec des petites associations. Encore une fois, vous voyez, ce sont des petites subventions, mais qui permettent à des bénévoles de faire vivre la lecture et la culture au plus près des quartiers. L'association Moi et mes Enfants, qui est aussi bien connue dans le quartier national Clisson va continuer à être accompagnée par la Ville sur la question des familles monoparentales. Un sujet très important, très prégnant de la culture avec la compagnie Corossol, qui travaille aussi sur la question des paroles de femmes.

La RPB dont nous avons déjà parlé et l'association Origines, qui est dans le quartier Oudiné, qui fait un travail absolument remarquable autour des enfants entre 6 et 14 ans, une classe d'âge où il est extrêmement important de pouvoir intervenir dès le plus jeune âge, alors qu'il y a assez peu de structures dans ce domaine. Souvent, dans les quartiers, l'âge de 9, 10, 11 ans est très important et il faut pouvoir être là et avoir vraiment un suivi éducatif. Tout cela pour un montant de 17 500 euros. Je vous demande de bien vouloir adopter ces subventions.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention? Je vais faire voter tout de suite à la délibération DDCT 6. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DDCT 13 Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement pour 315 388 euros pour 18 projets)

M. LE MAIRE : Je passe à la DDCT 13, toujours Marie-Pierre MARCHAND.

Marie-Pierre MARCHAND : Toujours un soutien à la vie associative, mais d'une autre façon, à savoir l'aide aux locaux, puisque ces associations doivent pouvoir, pour rayonner, être installées et si possible dans des locaux chaleureux qui permettent à la population de s'y sentir bien.

Il y a une ligne de financement que nous étudions aujourd'hui qui est faite pour cela, pour aider à l'implantation d'associations dans des locaux ou l'achat de matériel ou de la rénovation.

Là, nous avons une seule association concernée, qui est l'association, la compagnie Tonnerre de Singe, qui va s'installer dans un local de Paris Habitat, sur le quartier Bédier-Oudiné. C'est une association extrêmement intéressante qui anime des ateliers artistiques autour des cultures urbaines, mais pas simplement, théâtre, scénographie, etc., qui est venue, qui n'était pas dans le 13^{ème}. Nous attirons beaucoup d'associations dans les quartiers populaires du 13^{ème}. Elle est venue y travailler et elle souhaite s'y installer et elle a réalisé un travail assez remarquable avec les jeunes. Il y a de gros travaux dans ce local qui sera loué à Paris Habitat. Ce sont des montants importants. Paris Habitat lui-même, la CAF, apportent un certain nombre de financements pour pouvoir aider à implanter cette association dans un quartier où il faut être très vigilants sur la question de la jeunesse,

Nous avons décidé de ne financer, mais à plus grande hauteur qu'une seule association. En général, il y en a trois ou quatre. C'est un investissement important de 50 000 euros que je vous demande de bien vouloir adopter.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Après les Nounours des Gobelins, les singes. Pas de demandes d'intervention. DDCT 13 qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 34

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DASCO 1 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (118 209 euros), subventions d'équipement (2 772 875 euros) et subventions pour travaux (223 900 euros).

M. LE MAIRE : Je passe à la DASCO numéro 1 qui est présentée par Vincent BOULET. Il s'agit des dotations complémentaires de fonctionnement pour un certain nombre de collèges.

Vincent BOULET : Merci, Monsieur le Maire. Délibération habituelle en complément des dotations initiales de fonctionnement que nous avons votées à la rentrée dernière. Pour un certain nombre de collèges, il s'agit de financer et de porter un effort particulier pour leurs équipements informatiques, ainsi que des mobiliers, notamment de salles de classe, et ce, à hauteur de 18 000 euros pour Rodin, 25 000 euros pour Claudel, 20 000 euros pour Claude Monet, 23 000 euros pour Elsa Triolet, 25 000 pour Évariste Galois, 20 000 pour Gabriel Fauré et pour George Sand, 22 000 pour Georges Braque, 56 000 pour Gustave Flaubert, 26 000 pour Moulin des Prés et 25 000 pour Thomas Mann.

Dans ces délibérations sont également incluses des diverses subventions pour travaux de remplacement, d'intervention sur différents circuits de fourniture énergétique ou d'équipements sportifs notamment. Pour 7 000 euros pour Thomas Mann, 11 000 pour Évariste Galois, 3 000 pour Moulin des Prés, 1 000 pour Georges Braque, 6 000 pour Elsa Triolet et 24 000 pour Gustave Flaubert. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas de demandes d'intervention ? DASCO 1, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

POUR : 36

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DDCT 14 Subventions (284 483 euros) à 3 associations pour le projet Réseau EIF-FEL 3 au titre de l'intégration

M. LE MAIRE : Merci. Nous passons à la DDCT 14. Nous arrivons au réseau EIF-FEL sur la partie intégration de la délégation de Vincent BOULET.

Vincent BOULET : Merci, Monsieur le Maire. Délibération importante, surtout dans le contexte actuel, pour favoriser l'intégration notamment par l'apprentissage de la langue française à des fins professionnelles. C'est l'objet du réseau EIF-FEL qui a été créé en 2016 à l'initiative de la Ville de Paris. EIF-FEL signifie Évaluation, Information, Formation, Français En Liens et qui est porté notamment sur le 13^{ème} par le centre Alpha Choisy et également par d'autres acteurs dans d'autres arrondissements.

L'objectif du réseau EIF-FEL est de mettre en lien les différents acteurs qui s'occupent de la formation en français langue étrangère pour répondre aux besoins d'apprentissage de la langue et de tenir un certain nombre de permanences pour orienter les bénéficiaires vers la formation qui conviendrait le mieux à leurs besoins. Ce sont des subventions annuelles avec un financement de la part de l'Union Européenne.

Pour aller directement aux sujets qui nous intéressent aujourd'hui pour le 13^{ème}, il s'agit d'une subvention de 83 000 euros pour le centre Alpha Choisy pour continuer à animer ce pôle de permanence et au-delà d'acteurs du réseau EIF-FEL à destination des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements pour recouvrir les besoins en apprentissage du français. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Pas de demandes d'intervention ? DDCT 14, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

POUR : 34

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DAE 13 Subventions (1 581 000 euros) et conventions avec 18 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion.

M. LE MAIRE : Je passe la parole à Juliette SABATIER pour la libération DAE 13. Il s'agit cette fois de subventions et conventions pour des associations qui s'occupent du public en grande exclusion.

Juliette SABATIER : Merci, Monsieur le Maire. J'ai pas mal de délibérations, donc je vais tenter d'être concise. Pour cette première délibération, nous parlons du dispositif Premières Heures que je ne vais pas vous re-détailler, mais il s'agit d'accompagner vers l'emploi des personnes qui en sont très éloignées par un système qui consiste à les employer pour de très petites durées et de façon croissante, puisque le dispositif Premières Heures peut consister en une heure de travail par semaine au départ.

C'est un dispositif très efficace. Cette reprise du travail hyper progressive est calibrée, puisqu'environ de la moitié des personnes qui en bénéficient retrouvent un emploi à la suite du passage par ce dispositif. Au total, il s'agit d'attribuer un peu plus de 1,5 million d'euros de subventions à 18 structures qui ont l'habitude de ce dispositif Premières Heures et dont les subventions sont reconduites.

Je dis un mot de celles qui nous concernent. 105 000 euros, je vous dis en gros, 105 000 euros pour 4 500 heures à la Cité de Refuge et 126 000 euros pour 5 400 heures au refuge des Œuvres de la Mie de Pain. Ce qui est intéressant dans le cadre de ces deux structures, c'est que ce sont des lieux qui peuvent fournir un accompagnement socioprofessionnel et des suites de parcours très importantes, donc des débouchés aux personnes.

Les subventions peuvent également servir à financer des postes d'éducateurs et c'est ici le cas pour Emmaüs Défi, un poste pour 60 000 euros, et pour Aurore, deux postes d'éducateurs pour 120 000 euros.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Juliette SABATIER. Pas de demande d'intervention ? Je fais voter la DAE 13. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

POUR : 34

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DDCT 17 Attribution d'une subvention à l'association PIMMS de Paris au titre de l'année 2024

M. LE MAIRE : Nous passons à la DDCT 17, toujours Juliette SABATIER pour le PIMMS.

Juliette SABATIER : Encore plus court, il s'agit de reconduire la subvention à l'association PIMMS qui s'appelle maintenant PIMMS Médiations Paris, dont les activités se déploient dans le champ de la médiation numérique. 145 000 euros de subventions de fonctionnement pour les différents lieux qu'elle gère dans les 12, 15, 18 et 20^{ème}, mais aussi pour les permanences hors les murs, dont celles au PAD du 13^{ème}.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Juliette SABATIER. Je ne vois pas de mains se lever, DDCT 17 qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

POUR : 34
CONTRE :
ABSTENTION :
NPPV :
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DSOL 1 Subventions de fonctionnement (807 058 euros) à cinq associations pour des actions à destination des femmes en situation de grande exclusion et subventions d'investissement (4710 euros). Conventions.

M. LE MAIRE : Juliette SABATIER pour la DSOL 1 et il s'agit ci des femmes en situation de grande exclusion.

Juliette SABATIER : Tout à fait. Il s'agit d'attribuer plus de 807 000 euros à cinq associations qui soutiennent les femmes en situation de précarité. « Le gros morceau » pour nous, si je puis dire, c'est la subvention de 278 558 euros reconduite pour la Cité des Dames, qui est gérée par l'Armée du Salut, dans le même bâtiment que la Cité du Refuge.

Je vous redis un mot de cette structure qui est très intéressante et qui rend des services très importants. Ce sont 50 places en halte de nuit et un accueil de jour qui voit plus de 100 passages par jour, avec, ce qui attire mon attention, un équivalent temps plein de psychologue et une sage-femme aussi à temps plein, ce qui permet d'offrir un accompagnement aussi bien sur le plan social que sur le plan de la santé des femmes. Nous savons combien cela est important.

En 2022, ce sont plus de 800 femmes en situation de très grande précarité et/ou à la rue qui ont bénéficié de l'accompagnement de la Cité des Dames. Je voulais le souligner.

Par ailleurs, dans cette même délibération, il y a une subvention de 25 000 euros en reconduction pour Règles Élémentaires. Une association qui lutte contre la précarité menstruelle par la collecte et la redistribution de protections périodiques jetables, mais aussi lavables, et une petite subvention d'investissement pour améliorer les conditions d'accueil dans le cadre du Plan d'urgence hivernale de la Ville.

M. LE MAIRE : Oui, c'est très bien que le 13^{ème} puisse accueillir ce nouveau lieu, même si la situation est dramatique sur le plan de la grande exclusion. Tout cela n'est pas très glorieux pour nous tous.

Je vais faire voter la DSOL numéro 1, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, c'est adopté.

POUR : 36

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DSOL 2 Aide alimentaire - 21 subventions de fonctionnement pour le CASVP et 15 associations (1 247 792 euros) pour des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies.

M. LE MAIRE : Nous passons à la DSOL 2. Nous sommes sur l'aide alimentaire.

Juliette SABATIER : Je ne veux pas être longue, donc je ne vais pas développer longuement. Mais je vous rappelle que la Ville de Paris mène de nombreuses actions dans le domaine de l'aide alimentaire qui est une compétence d'État, il ne fait jamais de mal de le rappeler.

Cette action consiste en du soutien financier à des associations, et nous le savons tous, mais aussi dans un très important travail de coordination qui repose sur nos services et qui est fondamental pour que tout ceci fonctionne bien dans des conditions qui se sont encore tendues avec l'inflation, les augmentations très fortes des prix de certaines matières premières et de certaines denrées alimentaires qui pèsent sur les activités des associations.

Ici, pour ce qui nous concerne, nous avons une délibération qui porte sur 1,247 million d'euros, qui vont permettre à 15 associations de continuer à fonctionner. Ce sont des subventions en reconduction et pour le 13^{ème}, ce sont des subventions qui concernent des épiceries solidaires. D'une part, celle de Portes Ouvertes et Solidarité, avenue d'Ivry pour 12 000 euros, et celle tenue par Solidaya, 12 500 euros en reconduction.

Pour l'une comme pour l'autre, nous sommes sur des étiages d'un peu moins de 500 personnes ou un peu plus de 100 familles à chaque fois à l'année. Une petite subvention de 5 000 euros pour l'AGEP qui gère l'épicerie solidaire à destination des étudiants. Et une subvention de 70 000 euros pour le Secours Populaire qui gère deux épiceries solidaires dont une boulevard Vincent Auriol et l'autre, je ne veux pas vous dire de bêtises, dans le 19^e arrondissement. J'ai un doute sur 18 ou 19, je ne sais plus, 18^{ème}, pardon.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, et nous en profitons pour vous dire que nous avons inauguré, avec Juliette SABATIER, très récemment un lieu pour fournir des vêtements à moindre coût et en utilisant les invendus notamment.

Je ne vois pas de demandes d'intervention. DSOL 2, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 36

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DSOL 6 Avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 30 centres sociaux et socioculturels de Paris et convention annuelle tripartite entre Ville, Caf et FCS 75.

M. LE MAIRE : Nous passons à la DSOLC 6 et nous passons au soutien des centres sociaux.

Juliette SABATIER : Il y a derrière cette délibération un énorme sujet très complexe et très politique, mais Dieu merci, ce n'est pas du tout l'enjeu de cette délibération. Je vais pouvoir être très courte, il s'agit simplement de prolonger la convention et les subventions qui en découlent entre la Ville, la CAF et la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels.

Nous avons un sujet important, la Ville et la CAF vont reconstruire en 2024 leur Schéma directeur triennal qui visera à rediscuter de tout, autant des axes prioritaires en matière de politique sociale que des conditions financières. Mais comme cette discussion est devant nous et n'a pas encore eu lieu, il s'agit juste de permettre à nos centres sociaux, à savoir dans le 13^{ème}, 13 Pour Tous et Maison 13 Solidaire, de continuer à fonctionner comme elles le faisaient en 2023.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je ne vois pas de demandes d'intervention, donc DSOL 6, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

POUR : 35

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DSOL 11 Subventions (122 000 euros) et Conventions pluriannuelles d'Objectifs avec sept associations pour leurs actions d'accès aux droits d'insertion sociale.

M. LE MAIRE : Nous passons à la DSOL 11 et toujours Juliette de SABATIER qui la rapporte.

Juliette SABATIER : Nous retournons vers le sujet de l'insertion avec lequel nous avons commencé en parlant du dispositif Premières heures, mais là, sur un tout autre versant, puisqu'il s'agit de l'aide à l'insertion par l'apprentissage de la langue française, d'une part, quatre subventions à des associations dans ce domaine, et par l'accompagnement à la scolarité, d'autre part, une association subventionnée dans ce cadre.

En l'occurrence, nous sommes concernés essentiellement par les ateliers de communication orale et écrite de GERMAE, le Groupe d'Entraide Régional, pour mieux apprendre ensemble.

Il s'agit d'une petite subvention de 4 500 euros en reconduction de leurs activités dans ce champ. Pour rappel, cet apprentissage du français n'est pas scolaire. Il s'agit d'ateliers sociolinguistiques tournés vers la vie pratique, vers les démarches et qui sont aussi des lieux de socialisation très importants. Il est toujours bien de le rappeler.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Juliette SABATIER. Je la fais voter tout de suite DSOL 11, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

POUR : 35
CONTRE :
ABSTENTION :
NPPV :
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024 DAC 305 Apposition d'une plaque commémorative en hommage aux immigrants et réfugiés portugais au sein de la gare d'Austerlitz à Paris 13e

M. LE MAIRE : Je passe tout de suite la parole à Alexandre COURBAN pour l'apposition d'une plaque commémorative, la DAC 305.

Alexandre COURBAN : Merci, Monsieur le Maire. Il m'appartient de rapporter devant vous pour l'apposition d'une plaque qui vise à rappeler l'entrée de quelques milliers de migrants, souvent arrivés de façon illégale en France jusqu'en 1962, puis légalement, arrivés par le train d'Hendaye en gare d'Austerlitz depuis le Portugal qu'ils fuyaient entre 1957 et 1974, principalement pour deux raisons. La première, ils fuyaient la police politique du régime dictatorial de Salazar. La deuxième raison, c'est qu'ils fuyaient également les guerres coloniales que le Portugal de Salazar menait en Angola depuis 1961, en Guinée-Bissau depuis 1963 et au Mozambique depuis 1964.

À la veille du cinquantième anniversaire de la Révolution des Œillets, c'est-à-dire ce coup d'État militaire porté par des militaires qui défendaient un projet démocratique, il nous est proposé d'apposer une plaque en gare d'Austerlitz pour nous souvenir du périple de ces quelques milliers de personnes.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Alexandre COURBAN. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean-Baptiste OLIVIER : Merci, Monsieur le Maire. C'est une très bonne idée d'installer cette plaque. Je m'interrogeais juste sur le budget à 3 500 euros qui me paraissait élevé.

M. LE MAIRE : Monsieur COURBAN, vous la taillez vous-même, cette plaque ?

Alexandre COURBAN : Non, j'ai quelques compétences, Monsieur le Maire, mais pour tailler une plaque, loin de là. Nous pouvons imaginer que c'est lié au nombre de caractères qui composent le texte, que je peux vous lire, si vous le souhaitez, Monsieur OLIVIER, quand bien même il se trouve dans notre dossier, puisque, comme vous le savez, c'est au nombre de caractères que les coûts sont facturés et donc partagés entre la Ville de Paris et la SNCF.

Ceci étant, permettez-moi une remarque. Je trouve un petit peu mesquin le fait de lésiner sur 3 500 euros quand il s'agit de rappeler la mémoire de dizaines de milliers de personnes qui étaient obligées de fuir leur pays, non pas pour passer des vacances en France, mais pour éviter les guerres coloniales ou la police politique. Dois-je rappeler que le patronat français s'est régalé de cette main-d'œuvre docile pendant que les jeunes Français, eux, allaient combattre en Algérie jusqu'en 1962 pour le plus grand bien d'un certain nombre de pieds noirs qui avaient largement profité de la situation depuis de nombreuses années ?

M. LE MAIRE : Je vais faire voter la DAC 305. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

POUR : 35
CONTRE :
ABSTENTION :
NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

M. LE MAIRE : Nous avons une série de vœux, nous allons essayer de faire le plus rapidement possible, même si nous avons des sujets assez lourds, nous allons commencer par un particulièrement, puisqu'il s'agit du Centre de la Santé de la Croix-Rouge, et c'est Wilfried BETOURNE qui va le rapporter.

V132024001 Vœu relatif au devenir du centre de santé de la Croix-Rouge des Olympiades déposé par Jérôme COUMET, Wilfried BÉTOURNÉ et les élu.e.s de la majorité municipale

Wilfried BETOURNE : Merci, Monsieur le Maire. Sur les délibérations, j'avais une bonne nouvelle à apporter ; sur le vœu, une beaucoup moins bonne, puisque le Centre de Santé de la Croix-Rouge qui est dans le quartier Olympiades va fermer ses portes. Cela nous a été confirmé par la Croix-Rouge. Ce centre de santé devrait fermer en juin. Ce n'est pas une surprise en soi, parce que nous nous y attendions, nous savions depuis de nombreuses années, que la Croix-Rouge souhaite cesser toute son activité dans les centres de santé dont elle était gestionnaire jusqu'à présent.

Il s'agit de cinq centres de santé en région Île-de-France. Ne trouvant pas de repreneurs privés lucratifs ou privés associatifs, elle s'est résolue à cesser l'activité suite à des déficits de cette activité depuis de nombreuses années. Ce vœu rappelle que, et il est toujours bon de le préciser, la santé est une compétence de l'État et que les activités de centres de santé sont déficitaires partout en France.

Structurellement, cette activité est déficitaire. Les déficits sont plus ou moins importants en fonction des centres et de leurs modalités de gestion, mais ces déficits sont présents partout. Jusqu'à présent, les opérateurs privés lucratifs ou non lucratifs qui gèrent ces centres trouvaient un moyen d'équilibre avec d'autres activités, ou en tout cas avec la dimension sociale qui était dans leur objet social et maintenaient ces centres ouverts. Dans le futur, nous aurons de plus en plus de fermetures de ces centres sans solution pérenne en termes de financement et d'équilibre financier. Ce vœu vise à rappeler cette équation impossible et le fait que l'État doit s'engager. Nous demandons que la Ville de Paris interpelle l'État.

D'autre part, concernant ce centre particulier, une attention pour trouver une solution pour que l'activité puisse perdurer. Parce qu'il s'agit de deux médecins généralistes, de cinq médecins spécialistes dentaires qui accompagnent une population en secteur 1, avec une typologie de population en grande précarité.

Dans les consultations dentaires, il y a toute une activité avec des personnes en situation de polyhandicap qui ne sont pas prises en charge ailleurs. Les centres de santé privés ne souhaitent pas les prendre en charge, parce que ce sont des consultations et des soins qui prennent beaucoup plus de temps qu'une consultation classique, ce qui se justifie, parce qu'il y a des besoins spécifiques pour ces personnes et que cela nécessite d'y consacrer beaucoup plus de temps. Cela ouvre la question beaucoup plus globale de la manière dont nous finançons le soin, de la manière dont nous tarifons le soin de la part de l'État. Est-ce que tout est quantifiable et homogène ? Je pense que non et la réponse est évidemment « non ». Il y a de l'humain, donc cette dimension doit primer sur le reste, toujours. Ce centre de santé aujourd'hui accompagne une file active de 5000 personnes pour qui il va falloir trouver des solutions d'ici juin 2024, dans un secteur qui est déjà avec une densité plus faible que la moyenne du territoire en termes de médecins, en termes de spécialistes dentaires et qui a déjà vu des activités de santé disparaître.

La Ville n'a pas été inactive, le vœu le rappelle. La destination santé de ce local a été maintenue au PLU. Il y a la demande que toutes les solutions, y compris la municipalisation, soient étudiées par les services de la Ville pour voir comment nous pouvons nous positionner en tant que repreneurs. Mais la balle est clairement dans le camp de l'État qui doit trouver des solutions de financement pérennes pour ce type d'activité et pour ce type de soin, car c'est une nécessité pour l'égalité entre nous toutes et tous. Merci.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. La situation est particulièrement préoccupante. Wilfried BETOURNE a rappelé les chiffres. Il a parfaitement rappelé les personnes concernées. Allez-vous faire soigner quand vous êtes polyhandicapé, en dentaire... Mais le scandale est plus important. Alors que la santé est déjà en grande difficulté, qu'il est déjà très difficile de trouver des médecins, le scandale, c'est de laisser périliter l'ensemble des centres de santé sur le territoire national.

Les fermetures ne concernent pas que les Olympiades. Elles concernent cinq centres ou six centres en Île-de-France. La Croix-Rouge ferme le rideau sur tous. Ce n'est pas le plus important de Paris, d'ailleurs. Celui du 20^{ème} est encore beaucoup plus important. Il y aura une perte sèche de possibilités de se faire soigner en médecine générale, mais aussi dans un certain nombre de spécialités en secteur 1. Je le rappelle et cela est terrible.

Nous nous battons tous les jours pour ouvrir de nouveaux centres de santé secteur 1, par le biais des dispositifs Paris Med, moins importants, quoi que... Et nous laissons fermer les centres de santé faute de financement, alors que le signal d'alarme est tiré depuis longtemps.

Nous ne nous sommes pas arrêtés là. Nous avons rencontré l'ARS avec l'adjointe à la Maire de Paris. Nous avons interpellé le ministre de la Santé. Dommage, il a changé, il a démissionné. Nous n'avons pas eu le temps de recevoir une réponse du premier. Mais tout cela est lamentable, parce que cela concerne 5 000 personnes qui vont se faire soigner au centre de santé de la Croix-Rouge et que vont devenir les autres ?

C'est un énorme sujet qui est devant nous. Nous pouvons essayer d'accompagner au mieux les choses. Peut-être que nous retrouverions un repreneur, qui sait ? Mais dans la situation actuelle, aller reprendre des activités déficitaires, cela ne va pas se bousculer au portillon. C'est un vœu, cela permet de rendre le sujet public, mais nos actions ne vont pas s'arrêter à l'adoption de ce vœu.

Pas de demandes d'intervention ? Je vais faire voter tout de suite. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 35

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

V132024002 Vœu relatif au montant des redevances de la résidence Dunois déposé par Jérôme COUMET, Morgane LACOMBE et les élu.e.s de la majorité municipale

M. LE MAIRE : Je laisse tout de suite la parole à Morgane LACOMBE au sujet de la résidence Dunois, la résidence seniors.

Morgane LACOMBE : Oui, c'est un plus petit sujet. Les résidences seniors parisiennes n'ont pas toutes les mêmes éléments inclus dans leur loyer. Certaines ont les charges incluses et d'autres pas.

Pour le 13^{ème}, seule la résidence Dunois n'a pas les frais de chauffage et d'électricité compris dans la redevance. Par ailleurs, le loyer est le plus élevé des résidences du 13^{ème}. Ces différences sont essentiellement liées aux conventions passées avec les bailleurs par le CASVP qui datent de plusieurs années déjà. En vue de pallier partiellement ces disparités, le CASVP, maintenant EPS, n'a pas appliqué

totallement l'augmentation annuelle légale. Il a augmenté en n'utilisant l'indice de référence des loyers qu'à hauteur de 50 %. C'est ce qui a été décidé l'année dernière.

Cependant, malgré ce petit geste, considérant la baisse du pouvoir d'achat des plus de 60 ans et l'augmentation des coûts de l'énergie, nous proposons par ce vœu de sécuriser de manière durable les résidents de Dunois en demandant que les charges soient désormais intégrées aux redevances.

M. LE MAIRE : J'espère que nous obtiendrons du propriétaire des murs, qui n'est pas la Ville de Paris, une rénovation thermique attendue depuis très longtemps. Cela fait longtemps que nous les interpellons là-dessus, mais d'ici là, je n'aime pas les injustices. Il y en a une, nous allons essayer de la faire avancer positivement.

Pas de demandes d'intervention ? Je vais faire voter ce vœu. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie beaucoup.

POUR : 36

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

V132024003 Vœu relatif aux suppressions de postes enseignants dans les écoles et les collèges, déposé par Jérôme COUMET, Jean-Noël AQUA, Emmanuel COBLENCÉ, Vincent BOULET et les élu·e·s de la majorité municipale

M. LE MAIRE : Je laisse tout de suite la parole à Jean-Noël AQUA concernant la question de la suppression de postes au sein de l'Éducation nationale.

Jean-Noël AQUA : Merci, Monsieur le Maire. Je vais être rapide, puisque nous avons plusieurs fois abordé ce sujet. Malheureusement, nous revenons en 2024 sur la saison 2 de la saignée 2023 avec des chiffres encore plus alarmants. Même s'il est difficile de suivre le gouvernement dans ces chiffres entre les votes à l'Assemblée nationale, les déclarations du Premier Ministre sur X, les chiffres sont divisés par quatre. Nous ne savons pas sur quel pied réellement danser. Ce qui m'importe, ce sont les chiffres votés à l'Assemblée nationale qui, pour cette année, font état de 2 400 suppressions de postes.

2 400 suppressions de postes d'enseignants, partout en France. Cela est catastrophique. C'est le double de l'an dernier. C'est vrai que nous avons changé de ministre et nous pouvons quand même dire qu'elle est assez forte, parce qu'elle a réussi beaucoup de choses, à éclairer pour beaucoup de gens ce que nous disions un peu de façon militante. Je pense qu'un certain nombre de choses sont bien passées, et notamment sur la question des remplacements.

Selon notre ministre de l'Éducation Nationale, il y a des palanquées d'heures non remplacées. Cela ne doit plus être le terme. Des paquets d'heures, pardon, excusez-moi, on s'y perd. Indéniablement, si j'en crois la ministre, il y a un souci sur le remplacement. Et ce qui m'énervé, c'est que nous l'avions précisément dit. Cela fait des années que nous ne cessons de répéter que les suppressions de postes dans l'Éducation Nationale, en premier lieu, viennent toucher les brigades de remplacement. Cela fait des années que nous alertons le rectorat, toute la palanquée de ministres qui étaient en charge, de BLANQUER et autres. Nous savons très bien que les suppressions de postes viennent toucher, en premier lieu, les remplacements. Nous essayons de revoir un peu à la hausse, d'année en année, même s'il y a une baisse démographique.

Finalement, nous augmentons le nombre d'élèves par classe en moyenne en France, à Paris en particulier, sachant que la France est déjà parmi la moyenne haute en Europe.

Et en faisant cela, nous participons du dé tricotage du service public d'Éducation Nationale. Malheureusement, les chiffres sont déjà assez alarmants. Je me suis permis de mettre dans le vœu les chiffres par arrondissement, parce qu'il s'agit d'avoir une vision globale. C'est partout en France. Je vous passe les chiffres nationaux. Enfin, c'est 2 400. Sur Paris, les arrondissements sont frappés durement. Visiblement pas mal sur l'est parisien. Je ne fais pas de commentaires, mais je le dis.

Ce sont 12 classes dans le 10^{ème}, 12 dans le 11^{ème}, 12 dans le 12^{ème}, 10 dans le 13^{ème}, 25 dans le 18^{ème}, 21 dans le 19^{ème}, 19 dans le 20^{ème}. Cela frappe durement sur l'est parisien. Chacun en tirera les conclusions, mais en particulier dans notre arrondissement, dans le 13^{ème}, qui, pourtant, est dans les arrondissements plutôt stables en démographie, puisque la droite parle d'une baisse de la démographie. C'est vrai, il y a une baisse de la démographie, en particulier dans les arrondissements de la droite, dans les arrondissements de l'ouest parisien. Et malheureusement, les suppressions de classes, c'est dans l'est parisien. Là aussi, je vous laisse en tirer les conclusions.

Nous alertons par ce vœu pour dénoncer ces suppressions de poste. Encore une fois, notre arrondissement, quand bien même il est stable, et même au niveau parisien, la baisse de démographie qui est le gros argument avancé par la droite est en train de se tasser. Il y a une baisse de la baisse, excusez-moi, les mathématiciens diront que la dérivée seconde est positive, la dérivée première reste négative, mais la baisse ralentit et, par contre, les suppressions accélèrent. Nous les multiplions par deux, nous sommes vraiment sur une logique d'austérité qui vient au détriment de nos enfants.

Ce sont pas mal d'écoles. L'idée n'était pas d'en cibler quelques-unes, puisque nous allons demain être en CDEN pour le second degré, en mars, ce sera sur le premier degré, donc nous n'aurons malheureusement la traduction concrète des saignées qu'en mars, en fait, notamment sur les fermetures de poste dans les écoles. Nous demandons à ce qu'il n'y ait pas de suppression de poste globale, mais, excusez-moi du terme, nous ne sommes pas des ayatollahs absolument à dire « zéro fermeture nulle part ». Nous pouvons entendre que nous pouvons discuter s'agissant de certains endroits, mais en moyenne, nous ne voulons pas de suppression de poste. C'est-à-dire que si nous supprimons à un endroit, parce qu'il se pourrait que cela se justifie. Cela ne se traduit pas par des économies, mais au contraire, par un gain pour les élèves là où il y a des problèmes et des problèmes que nous ne cessons de souligner.

Voilà l'objet de ce vœu que nous avons proposé, sous forme d'un vœu de notre majorité.

M. LE MAIRE : Merci, Emmanuel COBLENCÉ.

Emmanuel COBLENCÉ : Merci beaucoup, Monsieur le Maire, très, rapidement et je partage ce qui a été dit par Jean-Noël AQUA à l'instant. Je voudrais rajouter, pour compléter son propos, un point qui est important. En parallèle des suppressions des postes d'enseignants qui correspondent à des fermetures de classe en très grand nombre, ce sont des centaines sur plusieurs années qui ont déjà eu lieu, qui vont avoir lieu, qui nous sont encore annoncés. Il y a aussi des suppressions sur d'autres catégories de personnel de l'Éducation nationale dont tu n'as pas parlé, mais il est important aussi de le dire, notamment tout ce qui concerne le réseau d'aide aux élèves en difficulté, les RASED, donc les fameux maîtres E, maîtres G, dont nous constatons aussi la baisse et la suppression des postes.

Que dire de la situation des AESH, ces accompagnants d'enfants en situation de handicap ? Nous savons qu'il y a des besoins de plus en plus importants là-dessus. Là aussi, le compte n'y est pas du tout et je crois

que c'est dans tout ce contexte aussi qu'il faut replacer le débat sur les suppressions de postes et combattre de toutes nos forces cette politique restrictive et budgétaire qui est menée.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Madame STIBBE.

Elisabeth STIBBE : Merci, Monsieur le Maire, et merci, Emmanuel, à toi, pour ces compléments sur les suppressions de postes. Jean-Noël, je suis d'accord, nous le sommes tous, nous constatons tous les suppressions de postes. Vous, vous demandez à ce qu'il n'y en ait aucune, c'est normal de demander, c'est normal de votre part.

Ce que je n'ai pas apprécié dans ton propos, c'est que tu tires des conclusions, au lieu d'émettre des hypothèses quant à la répartition géographique de ces suppressions de postes. Je n'ai pas vu dans le déroulé du vœu des éléments qui permettent de tirer des conclusions.

C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur ce vœu.

M. LE MAIRE : Merci, je vais le faire voter. Je rappelle que la population scolaire du 13^{ème} se maintient, à la différence de la plupart des autres arrondissements et que l'année prochaine, nous aurons à gérer un désastre particulier qui est la possible fermeture des jardins d'enfants, puisque cela a été inscrit dans la loi. Nous espérons toujours qu'une proposition de loi passe, soit inscrite, et plus le terme se rapproche, plus cela devient compliqué.

Nous allons proposer aux parents une double inscription en jardin d'enfants et dans une école maternelle pour que personne ne se retrouve en grande difficulté au moment de la rentrée. Nous sommes obligés d'anticiper, comme nous sommes obligés d'anticiper le reclassement des personnels. Là, nous arrivons à cette situation, malgré X engagements, etc., de revenir sur cette loi qui est totalement stupide. Personne n'est obligé de supprimer les jardins d'enfants qui répondaient à un véritable besoin, notamment sur l'accueil des enfants porteurs de handicaps, puisque l'accompagnement est de bonne qualité. C'est pour cela que les parents en trouvent le chemin. Non seulement une population stable, mais nous aurons à caser très vraisemblablement pas mal d'enfants avec cette possible suppression des jardins d'enfants. Nous nous battons jusqu'au bout pour éviter leur suppression par la loi.

M. LE MAIRE : Je fais voter le vœu. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? L'opposition s'abstient, je vous remercie. Il est adopté.

POUR : 32

CONTRE :

ABSTENTION :4 (UDC)

NPPV :

LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

V132024004 Vœu relatif au prolongement de la trêve hivernale et aux expulsions locatives déposé par Jean-Noël AQUA, Béatrice PATRIE et les élu.e.s du Groupe communiste et citoyen

M. LE MAIRE : Nous passons à la trêve hivernale. Toujours Jean-Noël AQUA pour rapporter.

Jean-Noël AQUA : Merci, Monsieur le Maire. Ce sujet touche malheureusement aux droits fondamentaux, aux droits de l'homme, et nous avons les droits formels et les droits réels et parmi les droits fondamentaux, le droit au logement en est un, et s'il n'est pas assuré, le reste est bien fragile.

Vous le savez, nous ne cessons de le répéter, nous sommes dans une véritable crise du logement qui touche durement toutes les familles et en particulier les plus précaires et en particulier un certain nombre de familles qui se retrouvent désormais à la rue sans solution de logement suite aux expulsions locatives.

Ce sont 16 000 expulsions chaque année, c'est une réalité et plus d'un million de personnes, 1,2 million de personnes qui sont en précarité de logement. Excusez-moi, je commence par quelques chiffres et j'en viendrai à notre vœu, c'est à mettre en regard avec la richesse de certains. Sur Paris, nous estimons que plus de 200 000, et les chiffres, ce sont 230 000, logements, sont aujourd'hui vacants, du fait qu'ils sont des résidences secondaires ou sont inoccupés pour faire de la spéculation.

Et sur ceux qui font de la spéculation, plus de la moitié sont vacants depuis plus de cinq ans. Les moyens existent et de l'autre côté, nous avons une crise du logement avec des familles qui se retrouvent à la rue, c'est aujourd'hui le scandale habituel sur la question du logement auquel nous sommes malheureusement bien souvent confrontés en tant qu'élus.

Nous sommes particulièrement sensibles sur ce sujet, puisque vous savez qu'au 31 mars, viendra à terme la trêve hivernale et cette année, nous sommes particulièrement alertés malheureusement par la conjonction, d'un côté, de l'inflation galopante, de la baisse du pouvoir d'existence, et de l'autre côté, par la présence des Jeux Olympiques qui font qu'un certain nombre d'hôtels sociaux peu regardants peuvent avoir envie de faire de la place pour avoir des rentrées d'argent bien plus conséquentes, du fait des tarifs pratiqués pour le logement durant les Jeux Olympiques. Mais c'est aussi le propre de certains propriétaires qui mettent en location sur Air b n'b leur bien et qui expulsent ou vont faire en sorte d'accélérer les procédures d'expulsion quand cela va les arranger.

Nous sommes inquiets pour la période qui va s'ouvrir entre le 31 mars et le 31 octobre et nous faisons une proposition, sur le 13^{ème}, mais sur Paris plus largement, d'étendre la trêve hivernale pour en faire une trêve olympique, mais pas la trêve olympique à laquelle nous sommes habitués, la trêve olympique en matière de paix est importante, mais en tout cas, essayer de faire une sorte de trêve olympique du logement, c'est la proposition que nous faisons pour étendre la trêve hivernale, jusqu'au 31 octobre et à partir du 31 octobre, nous repartirons sur la trêve hivernale de l'an prochain.

C'est ce que nous voulons proposer sous forme de vœux, ce qui n'est pas contradictoire et qui n'est absolument pas pour dénigrer tout le travail qui peut être réalisé par les services sociaux. Nous précisons dans notre vœu que nous incitons la collectivité et la Ville de Paris qui fait déjà énormément en direction des publics les plus fragiles, de continuer et de poursuivre son travail en direction notamment des bailleurs sociaux pour garantir le maintien des familles les plus précaires. Les deux ne sont pas en contradiction, il n'y a aucun sous-entendu sur le travail remarquable réalisé par la Ville, mais ce qui est sûr, c'est que nous avons un sujet d'inquiétude majeur pour la période d'avenir.

Jean-Baptiste OLIVIER : Nous voterons contre ce vœu. Il est très difficile d'arriver pour un propriétaire ou pour un bailleur à l'expulsion. Le locataire est extrêmement protégé en France. Et quand nous arrivons à cela, et vous l'avez dit, il n'y en a que 16 000 au niveau national, c'est parce qu'il y a eu des dégradations, de mauvais comportements, une dette qui dépasse un an, voire plus. J'ai déjà eu l'occasion de le dire, c'est extrêmement rare.

Par ailleurs, vous parliez des bailleurs sociaux. Il y a des dettes très importantes de locataires dans les résidences sociales et il y a des solutions qui sont proposées notamment par Paris Habitat pour venir en aide aux locataires en difficulté et éviter les expulsions.

Par ailleurs, une très hivernale existe depuis maintenant un certain temps. Vous voulez au 31 octobre, après, il y aura 31 décembre, prochaine étape, il n'y aura plus d'expulsions du tout. Et ce sera le système communiste, mais c'est normal, c'est ce que vous souhaitez bien.

M. LE MAIRE : Je ne vais peut-être pas aller à cette conclusion. D'aller d'une trêve à une trêve, ce n'est plus une trêve, pour le faire vite. Je comprends le sujet de l'interpellation de Jean-Noël AQUA, et je partage la question des Jeux olympiques parce que le fait de trouver des logements d'urgence dans cette période a soulevé cette question, ne serait-ce que pour gérer notre quotidien, les incendies, etc.

Il faut anticiper ce sujet, je l'entends, mais prolonger la trêve hivernale jusqu'à la trêve suivante veut dire qu'il n'y a plus de trêve, qu'il n'y a plus d'expulsion. C'est la trêve de la trêve et à la fin, il n'y a plus d'expulsion, alors que certaines sont légitimes.

Avec Marie-José RAYMOND-ROSSI, ce n'est sans doute pas le travail le plus drôle auquel nous avons dû faire face, mais côté bailleurs sociaux, c'est vraiment la dernière limite, et nous avons affaire à des personnes généralement de très mauvaise foi, pour ne pas dire qui posent des problèmes vis-à-vis de leur entourage de locataires.

Pour être parfaitement transparent vis-à-vis de vous toutes et vous tous, il y a certaines expulsions que nous demandons en même temps que les locataires de l'immeuble quand il s'agit d'un dealer qui met le bazar sur une résidence.

Cela ne me choque pas non seulement d'approuver une expulsion, mais y compris de l'accompagner. Je suis partagé, je m'abstiendrai, quel que soit le résultat final que nous pouvons imaginer. Mais cela me semble compliqué me concernant.

Je serais en contradiction avec mes actes si je le votais tel que, donc je m'abstiendrai, pour ma part.

D'autres demandes d'intervention ?

Marie-José RAYMOND-ROSSI : Je ne suis pas en désaccord total avec ce vœu, tu dois t'en douter, mais je ne peux pas laisser penser que les bailleurs sociaux font des expulsions à la pelle.

Je crois que dans le 13^{ème}, cette année, nous avons peut-être eu et nous avons un grand parc, cinq ou six expulsions, mais c'est parce que les bailleurs étaient arrivés au bout.

Quand tu proposes de faire des FSL aux locataires qui ne font pas la démarche avec une assistante sociale, ce n'est pas possible. Il faut savoir que quand il y a des enfants, souvent, les personnes ne sont pas expulsées et je ne pense pas non plus que les bailleurs sociaux, parce qu'il y a les Jeux Olympiques, vont plus expulser leurs locataires.

Je préférerais dire les choses et, comme Jérôme, nous sommes confrontés à certains individus dans le parc social... Il suffit d'un individu qui peut pourrir la vie de tout un immeuble. J'ai un cas actuellement, il passe ses nuits à mettre de la colle dans les serrures de ses voisins, les voisins payent 700 euros pour remettre les serrures et il repasse le lendemain pour remettre de la colle. Au bout d'un moment, il va être expulsé, oui, j'assume, il va être expulsé. Mais il faut savoir que, souvent, les expulsions ne se font pas sans solution derrière. Les personnes ne sont pas prises avec leur valise et mises dans la rue. Il y a des solutions recherchées en amont par les bailleurs. Je suis désolée, sur certains points, je ne suis pas d'accord, comme le Maire, je m'abstiendrais.

M. LE MAIRE : Je vais faire voter ce vœu. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
Il est tout de même adopté, si j'ai bien compté, mais c'est le secrétariat général qui va nous donner le verdict final.

POUR : 11 (4 GROUPE COMMUNISTE ET CITOYEN / 7 GROUPE EELV DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE : 4 (GROUPE UDC)

ABSTENTION : 21

NPPV :

LE VŒU EST ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

V132024005 Vœu relatif à la dénomination de la rue du Docteur Charles RICHET (1850-1935) déposé par Jérôme COUMET, Alexandre COURBAN et les élu.e.s des groupes « Communiste et citoyen » et « Paris en Commun »

M. LE MAIRE : Je passe la parole à Alexandre COURBAN, pour un vœu original, puisqu'il s'agit de faire évoluer la dénomination d'une rue et de transformer la rue du docteur Charles Richet en une rue Charles Richet, je vais donner la parole à Alexandre COURBAN pour éclaircir ce mystère.

Alexandre COURBAN : Je vous remercie, Monsieur le Maire, c'est exactement cela, les noms de rue racontent une histoire et par définition, rien n'est figé. Il faut parfois, au nom des valeurs qui sont les nôtres, au nom des valeurs de la République, en changer ou proposer d'en changer.

Depuis bientôt 90 ans dans le 13^{ème} arrondissement, nous avons une rue qui porte le nom de Charles Richet, connu pour avoir obtenu en 1913 le Prix Nobel de médecine, en reconnaissance sur son travail sur l'anaphylaxie, c'est-à-dire la forme la plus sévère de l'allergie grave, voire mortelle, et qui touche aujourd'hui 5 % de la population française. Ce que nous ignorons, c'est que Charles Richet a également participé à la Fondation de l'Association de la Société française d'Eugénique, qu'il a présidée et il y a défendu des positions ouvertement racistes, comme le montrent les deux extraits qui sont mis dans les considérants, que je vous propose de ne pas lire, au regard des horreurs qu'ils contiennent. Je pourrais juste rajouter, ce qui n'est pas dans les considérants, que le Docteur Charles Richet voulait interdire la procréation aux incurables, aux malades, aux criminels, aux rachitiques et aux tuberculeux.

Ce Docteur Charles Richet, qui avait donné son nom à un hôpital de l'AP-HP et qui l'a débaptisé en 2015 au profit d'un médecin psychiatre français rescapé des camps de concentration nazis et reconnu juste parmi les nations, Adélaïde Hautval, avait également un fils, qui, comme lui, se prénommaient Charles et qui, comme lui, était docteur, et qui, contrairement à son père, a été résistant pendant la Seconde Guerre mondiale et déporté au camp de Buchenwald, sous le matricule 41 889.

Par conséquent, nous vous proposons de changer la domination de la rue du Docteur Charles Richet 1850-1935 au profit du docteur Charles Richet 1882-1966, résistant déporté au camp de Buchenwald.

M. LE MAIRE : Cela ne marche pas à tous les coups. Plus sérieusement, voilà une excellente initiative et je vous remercie, Alexandre COURBAN, pour cette proposition, aussi parce que la vie est faite de cela et pour les personnes qui habitent la rue du docteur Charles Richet, cela aura l'énorme avantage de leur éviter bien des démarches pour les changements d'adresse de tous leurs interlocuteurs et bien des déboires sur les courriers qu'ils ne recevraient pas si la rue changeait de nom.

Cela permet un éclairage historique important, de dire que c'est toujours difficile de regarder dans les yeux d'aujourd'hui l'histoire d'hier. Mais en l'occurrence, ne serait-ce que par les deux extraits que tu as intégrés dans ton vœu, mais aussi par les fonctions qu'il a assumées, ce n'était pas simplement une dérive

ponctuelle, des fonctions qu'il a assumées, il était nécessaire de tourner cette page. Je voulais te remercier très chaleureusement de cette proposition.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je vais le faire voter. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Il est adopté. Nous allons le présenter en Commission parisienne des nominations.

POUR : 36

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

V132024006 Vœu relatif à la participation du 13^{ème} arrondissement à l'expérimentation parisienne de l'accès solidaire à une alimentation saine et durable à Paris déposé par Marie Atallah, Marie-Pierre Marchand, Wilfried Bétourné et les élu.e.s du groupe "GEP 13" et "Paris en Commun"

M. LE MAIRE : Je laisse maintenant la parole à Marie ATTALAH pour un dernier vote.

Marie ATTALAH : Merci, Monsieur le Maire. Le sujet est très important, car c'est comme le droit au logement et le vœu que nous venons de voter sur les expulsions. Il s'agit d'exclusion, il s'agit du droit à l'alimentation, à une alimentation saine et durable dans notre ville.

C'est un vœu qui ne va pas lutter pour un accès à une alimentation. La Ville de Paris fait beaucoup pour l'accès à une alimentation. Nous avançons, nous innovons, nous diversifions les structures pour l'accès à une alimentation. Que ce soit toutes les structures ESS, les épiceries solidaires, les structures de l'aide alimentaire, ainsi que la distribution dans la rue pour les personnes qui restent à la rue et qui ne souhaitent pas encore aller manger assises dans une structure où il y a les restaurants solidaires qui sont de plus en plus nombreux dans notre ville et dans nos quartiers.

L'approche que nous allons proposer est une démarche novatrice, une démarche qui va aller plus loin dans un contexte d'inflation, qui a fait flamber les prix de toutes les dépenses de la vie quotidienne, mais notamment des denrées alimentaires qui ont augmenté de 20 % ces deux dernières années et depuis de la fin de la pandémie du Covid-19. Nous n'avons pas beaucoup d'espoir que cette inflation disparaisse très bientôt avec un contexte de guerre qui est venu s'ajouter, la guerre en Ukraine, ainsi que la guerre au Moyen-Orient. Cela va compliquer l'économie mondiale et les prix, faire monter les prix des énergies et les prix et les dépenses de la vie quotidienne de nos compatriotes. Nous pouvons assurer le droit d'accès à une alimentation, et pas seulement avec l'aide alimentaire. Cette année, les associations ont lancé un cri d'alarme sur le nombre de bénéficiaires qui est multiplié, selon le Secours Populaire, par trois. Toutes les structures de l'aide alimentaire, toutes les associations disent que ce n'est pas suffisant et le nombre de bénéficiaires est de plus en plus important.

Avec l'inflation, nous pensons que l'insécurité alimentaire et l'accès à une alimentation saine, cela est menacé pour d'autres catégories qui n'ont pas l'habitude d'aller demander de l'aide alimentaire, qui ne vont pas dans les structures des restaurants solidaires. Donc ils changent leur comportement et leurs pratiques dans leurs habitudes alimentaires. L'étude du CREDOC le justifie pour rappeler 47 % des ménages en France ont modifié leurs habitudes alimentaires, quand 17% ont réduit la qualité de l'alimentation.

C'est cette qualité de l'alimentation qui nous intéresse et cette lutte contre les inégalités qui nous intéresse, car qui va avoir droit à une qualité d'alimentation quand les salaires ne suivent pas l'inflation ? Ce sont les

plus précaires, les pauvres et les ménages qui sont menacés de déclassement, menacés d'un pouvoir d'achat qui diminue jour après jour.

Face à cette situation d'inflation et face aux enjeux climatiques et du fait de notre ambition portée par la Ville de Paris de mener une transition écologique, dans tous les domaines, ainsi que dans l'agriculture, nous souhaitons approcher le problème de l'insécurité alimentaire et de la précarité alimentaire par une démarche intégrée, qui puisse agir sur l'accès à l'alimentation, que tout le monde puisse avoir un droit d'accès à une alimentation saine, de qualité, et que nous puissions lutter contre les inégalités par un accès solidaire. Que la population soit mobilisée et sensibilisée à pouvoir adhérer à un système comme la Sécurité sociale de santé, cela est notre ambition. L'idéal auquel nous pouvons tendre, c'est un système d'accès à l'alimentation identique au modèle de la Sécurité sociale de santé où tout le monde peut avoir accès à la qualité.

Ce n'est pas au niveau de la Ville que nous pouvons créer une sécurité sociale alimentaire, mais nous pouvons expérimenter la dimension de solidarité par une expérimentation à l'échelle de notre arrondissement, en mobilisant tous les acteurs de la chaîne alimentaire, à savoir : le commerce équitable de l'alimentation, d'une alimentation saine, voire des partenariats avec les circuits courts et les agriculteurs de proximité, pas seulement de l'agriculture urbaine intramuros, mais au-delà, en établissant des partenariats pour promouvoir une agriculture saine aussi et respectueuse de l'environnement.

Soutenir les commerces qui sont déjà devenus très nombreux par une démarche d'économie sociale et solidaire que nous soutenons fortement au niveau de la Ville, ainsi que les services sociaux de l'arrondissement pour venir en aide aux plus précaires avec un accès à une alimentation saine, mais aussi mobiliser les acteurs de solidarité et de l'animation locale pour les adultes, afin de pouvoir construire une sorte de solidarité inclusive.

Le principe final est simple : que chacun cotise en fonction de ses revenus à une caisse commune, à une caisse solidaire et chacun peut obtenir une somme suffisante pour avoir accès à une alimentation, chacun à son niveau et selon ses besoins. Nous cotisons selon nos revenus et nous obtenons une alimentation, selon nos besoins d'une manière égalitaire. Je ne vais pas rappeler ici toutes les statistiques sur les inégalités sociales, cela figure dans les considérants.

Cette expérimentation de coordination, de démarche intégrée, de dialoguer, faire dialoguer par une démarche territoriale tous les acteurs de la chaîne de l'alimentation à l'échelle de l'arrondissement, cela s'appuie sur une délibération qui a été votée au Conseil de Paris, afin de créer ce modèle d'accès à une alimentation solidaire saine et durable dans la Ville.

Cette expérimentation ne vient pas de rien, elle s'appuie sur la stratégie de l'alimentation votée par la Ville, sur le Plan Climat, qui consacre une bonne partie de son plan à l'alimentation, à la promotion d'une alimentation saine. Nous souhaitons que le 13e fasse partie de cette expérimentation parisienne et que nous puissions intégrer le niveau parisien par l'animation du réseau de tous les acteurs de l'arrondissement, afin de pouvoir faire émerger cette caisse commune solidaire, pour prévenir l'insécurité alimentaire et promouvoir nos acteurs du commerce équitable, de l'agriculture urbaine et du circuit court dans l'arrondissement, en partenariat avec tous les acteurs au-delà des frontières de Paris. Merci.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je laisse tout de suite la parole à Johanne KOUASSI.

Johanne KOUASSI : Merci, Marie, pour cet exposé très complet. Sur ce vœu, peut-être pour préciser des éléments de calendrier et de contexte, aujourd'hui, et ce sera soumis d'ailleurs à la votation au tout début du mois de février, conjointement à la votation sur le SUV dans le 20^{ème} arrondissement, pour

l'expérimentation de cette caisse solidaire de l'alimentation. L'objectif est de commencer par une expérimentation dans le 20^{ème} arrondissement et de voir ce que donne l'expérimentation et les autres arrondissements qui se portent candidats seront observateurs. Ce sont les informations que j'ai pu obtenir.

À l'issue de cette expérimentation, il y aura ou non la possibilité d'étendre à d'autres arrondissements, sachant qu'en terme de sémantique, nous ne pouvons pas parler de « sécurité sociale alimentaire », dans la mesure où nous sommes plutôt sur un échantillon de 100 personnes. Sachant que, et c'est important de bien l'avoir en tête, ce dispositif vient en complément d'actions qui existent, qui sont certes spécifiquement à destination des personnes les plus précaires, et ici, la caisse a cet intérêt d'inclusivité, parce que cela touche également des publics qui ne sont pas précaires, mais pour les publics précaires, beaucoup de mesures sont prises. Il y a aujourd'hui 9 000 bénéficiaires à Paris de dispositifs pour un accès à une alimentation durable pour les plus précaires.

D'une manière générale aussi pour l'ensemble de la population, notamment pour les scolaires avec des repas qui sont à partir de 13 centimes par repas avec une forte composition d'aliments bio, locaux et durables.

En tout cas, nous pouvons nous réjouir que le 13^{ème} manifeste son intérêt pour cette initiative et nous allons laisser la votation se faire, l'expérimentation se faire, et se porter candidat pour la deuxième vague d'expérimentation qui, j'espère, aura l'occasion d'être lancé par la Ville.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Permettez-vous que je mette le vœu tout de suite à vos suffrages ? Je vais faire voter ce vœu. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Votez-vous pour ? Pas de contre et pas d'abstention. Merci. Il est adopté.

POUR : 36

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

M. LE MAIRE : Je vous souhaite une bonne fin de soirée. Je vous invite, pour celles et ceux qui ont envie d'avoir une alimentation un peu moins saine, à aller rejoindre la galette. Merci beaucoup.

La séance est levée à 20 h 55.

Mme Coralie DECLERCQ



Conseillère d'arrondissement

M. Jérôme COUMET



Maire du 13e arrondissement

